

Séance du 17 mai 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22277 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 | p. 22277 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22277 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22278 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22279 |

PÉTITION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1627) - Contre l'utilisation abusive et dangereuse du trottoir par les deux roues, route de Chancy, sur la portion onésienne, situé entre la place des Deux-Eglises et les commerces jusqu'à la pharmacie (PET-12)
Rapporteuse : Madame Sara RUIZ | p. 22279 |
|--|----------|

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 7) Rapport de la Commission des finances et informatique (FIN-1638) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 (projet de délibération 2361)
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PASQUIER | p. 22284 |
| 8) Rapport de la Commission citoyenneté, culture et sports (CCP-1622) Règlement du Conseil municipal – Suite (projet de délibération 2355A)
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN | p. 22289 |
| 9) Travaux de rénovation à la Maison Onésienne sur l'ascenseur, les systèmes d'éclairage, les installations de ventilation et de chauffage et divers autres travaux – Crédit de Fr. 281'000.00 (projet de délibération 2363) | p. 22300 |
| 10) Acquisition de cinq véhicules, de machines et de matériel – Crédit de Fr. 497'500.00 (projet de délibération 2364) | p. 22306 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 11) Plus de chevaux pour moins de combustion (projet de motion 389) | p. 22312 |
| 12) Promouvoir le bien-être et prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes (projet de motion 390) | p. 22316 |
| 13) Pour une participation des enfants à la vie communale (projet de motion 391) | p. 22321 |
| 14) Augmenter la subvention pour les abonnements TPG des Onésiennes et Onésiens (projet de motion 392) | p. 22323 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 15) Rapport de la Commission bâtiments - Présentation de la planification de l'entretien des bâtiments de la Ville d'Onex (BAT-1634)
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL | p. 22329 |
| 16) Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2022-2023 | p. 22329 |
| 17) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes (art. 89 – Règlement du Conseil municipal) | p. 22333 |

- 18) ACG - Décision de l'AG du 06.04.2022 concernant :
- l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève,
d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000
francs au titre de la participation des communes au
financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 p. 22336
- 19) Propositions individuelles et questions p. 22338

La Présidente
Nathalie KELLER

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite QE/116 du 8 mars 2022 de Madame Zora MASE
et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN

"Rats dans la cité"

p. 22342

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP,
GIROUD, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, Conseillères
municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO,
FUSCO, GAUTHIER, JOUAI, MOSCHELLA, PASCHE, PASQUIER, PRAT,
RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames VESELI, WICKI, Conseillères municipale

Messieurs AMBORD, BOYER, ISCHER, PALMAN, PETERSCHMITT,
Conseillers municipaux

Assistent à la
séance

: Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et
Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (EVL) : Bonjour à tous, bonjour à toutes. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Je vous demanderais d'insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués. Nous pouvons valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue également les deux personnes dans le public que nous avons ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame VESELI, Monsieur ISCHER, Monsieur PALMAN, Monsieur AMBORD et Madame WICKI. Monsieur PASQUIER aura un retard. Est-ce qu'on demande quand même à Monsieur TOGNAN de monter en attendant ? Il aura à peu près une heure de retard.

Aujourd'hui nous sommes le 17 mai 2022. On va se reculer un tout petit peu, le 17 mai 1792. Ça me replonge dans mon métier d'origine. Je suis pas si vieille que ça mais ça me replonge quand même dans mon métier d'origine. Où une poignée d'hommes s'étaient réunis sous un platane américain le long d'un mur construit quelque 150 ans auparavant par les Hollandais.

Ils s'étaient réunis pour se mettre d'accord sur le prix de transaction, transaction de trois obligations et de deux actions de banque. Ce jour-là était né Wall Street. Wall Street vient du nom rue du Mur puisque ce platane se trouvait le long du mur qui s'appellera rue du Mur plus tard lorsque le mur sera détruit. Rue du Mur, Wall Street en anglais donc.

Et la Convention du Platane, c'est le Buttonwood Convention. C'est ainsi qu'est appelé le nom de la Convention qui a constitué le début de Wall Street, de la plus grande bourse du monde, 17 mai 1792.

Sans transition, je passe à l'approbation de l'ordre du jour.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il des remarques ? Aucune.

Alors je vais vous demander de lever la main. Ceux qui sont pour l'approbation de l'ordre du jour ? Unanimité merci. Par prudence, abstention ? Contre ? Ok.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (21 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il des remarques ? Aucunes.

Je vais demander à ceux qui sont pour de bien vouloir lever la main. Je crois qu'il y a unanimité aussi. Merci. Abstention ? Contre ? Ok, unanimité.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (21 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/117 « Les passages piétons sont-ils aux normes de sécurité ? » de Monsieur Patrick STURCHIO, QE/118 « locaux à disposition des associations et partis politiques à l'école d'Onex-Parc » de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN, QE/119 « consommation de gaz naturel des bâtiments géré par l'administration communale » de Monsieur Sven RITTER, QE/120 « Pourquoi le Conseil administratif ne répond-il pas aux demandes du Conseil municipal ? » de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Je passe la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous et toutes, toutes et tous pardon. J'ai que des bonnes nouvelles ce soir à vous annoncer. Tout d'abord, la cérémonie de la nouvelle maire au cours de laquelle je passerai le témoin à Madame KAST ainsi que de la nouvelle Présidente que vous élirez à la fin de cette séance.

Cette cérémonie est prévue le jeudi 2 juin à 19 heures. Par beau temps, elle sera organisée au cœur de la Cité sur le square à Comte-Géraud, un joli programme est prévu en présence d'un artiste local renommé. Je ne vous en dis pas plus pour l'instant. L'invitation vous parviendra prochainement mais réservez déjà la date du 2 juin.

Cela fait deux ans que nous l'attendons, le voilà à nouveau toute rutilante. Nous sommes toutes et tous heureux de revoir Vous f(êtes) Onex, programmé du vendredi 10 au dimanche 25 juin à la Maison onésienne. Les associations et autres artistes onésiens ont largement répondu présents et l'événement promet d'être très convivial. Les autorités inaugureront officiellement ces 15 jours de fêtes le mardi 14 juin à 19 heures.

Enfin, le club hippique de l'Eperon situé au parc Brot fêtera ces 50 ans le samedi 18 juin. Nous saisisons l'occasion d'inaugurer le nouveau club house dont la construction s'est achevée en septembre 2020 après 8 mois de travaux. Un apéritif est prévu à 18 heures. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et tous. Moi j'ai aussi quelques communications à vous faire. Vous vous rappelez de ce projet dont je vous avais parlé en début de législature « Onex microterritoire », un projet qu'on a lancé avec le Canton.

Et bien j'ai été voir le lundi 2 mai à l'EPFL, il y a aussi une collaboration avec l'EPFL dans le cadre de microterritoire sur l'Avenue des Grandes-Communes où les élèves ils ont présenté les maquettes.

Et puis le jeudi 2 juin de 8 heures à 9 heures.. non pardon de 9 heures à environ 1 heures de l'après-midi, il va y avoir la présentation des élèves avec les enseignants et puis peut être des services de l'État qui seront présents. Si vous avez le temps de passer pour les rencontrer, pour discuter de ce projet ou de cette expérience avec eux, évidemment que vous êtes les bienvenus.

Les travaux pour ce projet vont commencer le 29.. non j'ai un problème avec les dates aujourd'hui.. le 23 mai jusqu'au 15 août. Et puis par contre, y'a un événement.. une partie plus officielle que l'on appelle « explore » qui aura lieu le 19 juin, c'est un dimanche et là il y aura une partie plus officielle mais il y aura une communication qui sera faite à ce sujet.

Voilà je voulais aussi vous proposer comme ça a été le cas pour aujourd'hui et la future crèche qui sera celle réalisée à Butini. Et bien vous avez vu et vous avez voté ce budget, il y a les plantations en haut du bois de la Chapelle qui ont été terminées en décembre 2021.

Et bien le service va vous faire une présentation de ces arbres et cet alignement, donc nous avons prévu cette présentation à 18 heures 15 le 21 juin juste avant le Conseil municipal. Et je vous propose de se retrouver devant l'école des Bossons. Voilà la réunion peut se faire

là et puis après on monte tranquillement avec le Service de l'environnement et du sport. Voilà, merci.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Quelques annonces également de mon côté de manifestations estivales fort attendues. Le tournoi traditionnel des schtroumpfs, donc tournoi de football international pour personnes mentalement handicapées qui se déroule traditionnellement le week-end de Pentecôte avec une partie officielle le vendredi 3 juin à Bernex, au Signal de Bernex.

C'est une manifestation qui a vécu de nombreuses années à Onex puis qui maintenant de nombreuses années est à Bernex et où traditionnellement les deux communes sont identifiées comme organisatrices et invitant évidemment leur Conseil municipal et la population à rejoindre ce moment de partie officielle. Je crois que vous avez déjà reçu un mail à cet effet avec l'invitation qui est dans CMNet.

Et puis, également une petite annonce qui n'est pas une annonce de la Commune mais que je me permets néanmoins de faire puisque ma maman y chante. La chorale l'Echo d'Onex se produira ce dimanche 22 mai à 17 heures à l'église Saint-Martin à Onex pour un concert de la Misa Criolla et sera accompagné par un groupe de chanteurs latinos américains dont un d'origine latino américaine.. dont un ancien conseiller municipal. Donc pour toutes celles et ceux qui aiment la chorale vous êtes évidemment les bienvenus à cet événement dimanche 22 à 17 heures à l'église Saint-Martin.

C'est tout pour mes communications Madame la Présidente. Merci.

Arrivée de Madame Marine DELEVAUX à 19 heures 10

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il des questions sur le point 3 et 4 ? [Silence] Pas de questions.

6) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1627) - Contre l'utilisation abusive et dangereuse du trottoir par les deux roues, route de Chancy, sur la portion onésienne, situé entre la place des Deux-Eglises et les commerces jusqu'à la pharmacie (PET-12) **Rapporteuse : Madame Sara RUIZ**

La Présidente (EVL) : Cette pétition revient de commission. Est-ce que Madame RUIZ, rapporteure de cette commission, souhaite intervenir ?

Mme RUIZ (S) : Merci, Madame la Présidente. Rapporteuse j'aurais préféré, merci.

La Présidente (EVL) : Rapporteuse avec un « e », alors je sais que ça se voit pas mais j'aime bien rapporteuse avec un « e ». Rapporteuse à une connotation péjorative à mes yeux donc j'aime pas l'employer.

Mme RUIZ (S) : Ok c'est entendu. Alors par rapport à la commission je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je crois que tout est dans le rapport. C'est une problématique qui est connue, qui a déjà suscité nombre de discussions.

Je tenais juste à insister ou à soulever le fait que cette commission était d'une faiblesse qui me semble remarquable de par sa faiblesse notamment. Comme vous avez pu le lire, aucune proposition concrète n'a été formulée, aucune discussion véritablement constructive n'a été menée.

Le résultat est à l'image du peu de propositions. On renvoie au CA parce qu'on a pas de propositions concrètes. Alors que Madame YUNUS EBENER nous a très bien expliqué ce qui avait été proposé par Monsieur Serge DALBUSCO.

Pourquoi ? Par peur de se mouiller de la part de la droite ? Par peur de prendre une décision ? Peut-être peu populaire.. Par peur peut être d'embrasser une transition climatique qui est absolument nécessaire. Je n'ai pas la réponse à cette question et je m'en désole.

Je tiens maintenant à m'exprimer au nom du parti socialiste, pour évoquer l'attitude de.. très peu louable de la droite qui à mon sens a profité de cette commission pour faire du copinage, qui s'est amusé aussi à dénoncer les méfaits, les mauvais agissements de certains cyclistes.

Encore une fois, aucune discussion constructive et puis bien au contraire, on essayait de s'attirer la sympathie des pétitionnaires. C'est tout juste si on leur faisait pas des clins d'œil.

Je rappellerai que notre rôle au sein d'une commission est d'approfondir certains sujets qui n'ont pu être approfondis en plénière et de revenir ou bien en tout cas de faire des propositions concrètes à l'issue d'une discussion afin qu'on puisse enfin en débattre en plénière de manière bien plus constructive. Voilà ce qui n'a pas été fait.

Je rappellerai aussi qu'à mon sens, les pétitionnaires ont des attentes. Les attentes ont été formulées de manière tout à fait claire. De sortir d'une commission avec une proposition.. avec un renvoi au CA.. aussi peu constructive me semble très petit.

Voilà je tiens à insister sur notre rôle de représenter les intérêts de la population. Les intérêts de la population sont aussi des intérêts environnementaux. Si les politiciens, les politiciennes n'agissent pas alors qui va agir ? Je vous le demande. Il s'agit aussi malgré l'enjeu communal, le petit enjeu pourrait-on dire.

Il s'agit également de penser à notre planète, à la planète que nous souhaitons laisser aux générations futures, à une planète qui peut être vivrait bien mieux si ces voitures n'étaient pas toujours au centre des priorités.

Parce que voyez-vous, chers membres de la droite, à l'instar du groupuscule qui a été ignoré par vos pères au Fédéral et bien oui l'une de nos priorités est le climat et la planète que nous souhaitons laisser aux générations futures.

Puisqu'il en est ainsi, le groupe socialiste votera le renvoi au CA avec peu voire aucune conviction. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame RUIZ. La commission a donc voté en majorité par 3 voix si je me rappelle bien, 3 voix, 2 abstentions et 2 contre, si ma mémoire est bonne, le renvoi en commission. On va évidemment voter là-dessus mais est-ce que quel'un d'autre désierait intervenir ? Madame PERROTTET.

Mme PERROTTET (EVL) : Oui j'aimerais revenir sur cette commission. J'ai bien écouté tout ce que Madame RUIZ a dit. Je suis très sensible à la mobilité douce vu que je suis 100% piétonne. Moi volontiers, je donne ma canne blanche et que vous fassiez ce trottoir à l'aveugle et on en reparle après.

Mais moi ça me laisse un peu perplexe de rester avec des décisions pareilles. Voilà. Alors je pense aussi qu'on a pas mal discuté. Je pense que Madame.. Je suis un peu énervée alors excusez-moi d'estropier un peu le nom de famille.. Madame YUNUS EBENER a bien expliqué la situation.

On a essayé de trouver des compromis et elle a clairement dit qu'est-ce qui se passait et le pourquoi et le comment. Vu que cette route elle est cantonale, on a aussi ce problème-là. Que dire ? Voilà moi ça me laisse perplexe et ça m'énerve. Je vous laisse.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez je voulais juste dire deux mots puisque j'étais président à cette séance. D'abord je voudrais dire que vu que c'est.. j'ai fait par intérim et puis je pense que tous les commissaires ne sont pas forcément.. ne savent pas forcément comment ça se passe quand on reçoit des pétitionnaires.

Parce qu'on reçoit d'abord les pétitionnaires, on les écoute. On les écoute. On écoute leurs doléances et après on peut commencer à causer. On peut éventuellement encore leur poser des questions.

Mais là chacun voulait venir et Madame RUIZ l'a dit. Chacun vient avec soit sa petite solution, soit faire sa campagne électorale, dire ce qu'il faut faire, ce qu'il faut pas faire ou ce qui est bien ou bien se mettre bien avec les commerçants en disant oui vous avez raison. Ce n'est pas du tout un rôle d'une Commission des pétitions.

On écoute les pétitionnaires et après on cause. Et j'ai laissé un petit peu faire puisque c'était la première fois parce que je ne voulais pas rengouer des commissaires devant des gens extérieurs à ce municipal. Mais en tout cas, si je reprends une Commission des pétitions, j'avertis à tout le monde que je serais intransigeant quant au comportement de ces commissaires.

Ensuite, c'est vrai que le problème est complexe. Madame RUIZ vous a dit oui c'est les commerçants qui sont venus. Mais il y aurait les cyclistes qui pourraient venir. Il y aurait ceux qui marchent sur le trottoir, les passants qui pourraient venir. Il y a les automobilistes qui pourraient venir. Et on doit nous donner une réponse globale à tout ce problème.

Et cette réponse globale qui fait qu'on a plusieurs axes pour.. où chacun verrait la solution à sa porte. Mais ce n'est pas le cas. Nous avons 4 groupes de gens que l'on doit essayer au mieux de contenter et c'est pas que les commerçants.

Je comprends tout à fait.. enfin la commission a même compris le problème des commerçants. Mais elle pourrait recevoir des cyclistes, des automobilistes et des passants et ils auraient pas du tout la même problématique et les mêmes solutions.

Donc c'est pour ça qu'à notre niveau, à notre niveau je dis bien d'une commission, nous n'avons pas vraiment le pouvoir de faire grand-chose. On l'a dit c'est une route cantonale déjà et je pense que le CA est beaucoup plus apte à pouvoir faire des choses avec le canton que nous pauvre commission du Conseil municipal sur une route qui est cantonale.

C'est pour ça que nous avons décidé de renvoyer cette pétition au CA puisque s'il y a une solution, je sais pas s'il y en aura une. J'en ai entendu quelques-unes. Effectivement Madame YUNUS EBENER en a donné une ou deux des pistes. Mais je pense que c'est que le CA qui peut agir au niveau cantonal pour trouver éventuellement une solution ou une moins mauvaise application de ce qui se passe actuellement.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le PLR, ça vous étonnera pas, défend bien sûr les petits commerces. Il entend bien sûr aussi la colère de ces commerçants et cette situation qui a trop duré de mixité des piétons et des cyclistes sur le trottoir qui doit être réglé en prenant compte des gens qui fréquentent ces commerces.

Évidemment la solution qui passerait pas la suppression des places de parc nous convient pas. Par contre, nous constatons que la législation fédérale sur les zones 30 km/h à passablement évoluer et du reste en Ville de Genève, on a des projets qui vont dans ce sens de zones 30 à des endroits de grande fréquentation de circulation.

Le groupe PLR estime donc que le Conseil administratif pourrait étudier la mise en zone 30 de la portion de la route concernée pour apaiser un peu tout le monde, autant les cyclistes que les piétons que les automobilistes. Merci Madame la Présidente.

M. FUSCO (MCG) Merci, Madame la Présidente. Dans le cadre de la pétition donc CCP-1627, je vais rejoindre quelques points qui ont été émis par mon préopinant.

C'est-à-dire que pour rappel il y a environ une quinzaine d'années, l'État avait proposé de faire passer les cyclistes par la route de Loëx, ce qui n'a pas été retenu. Toutefois, il faut se rappeler que c'est une route cantonale et que l'État aura quand même le dernier mot.

Le groupe MCG donc soulève que seule une concertation entre commerçants, piétons, associations de cyclistes, ainsi que l'État et la commune sera soutenue et pourra porter ces fruits. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste rappeler.. préciser à Madame RUIZ qu'en 2022 les voitures électriques existent et que celles-ci ont aussi besoin de places de parking. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Toujours le même sujet, presque à chaque CM. Je pense qu'il faut faire des petites coches. Je pense qu'il y a plus de séances du Conseil municipal où on a parlé de cette zone que de séances où on en a pas parlé. Bref.

Il y a une chose. Je voudrais arrêter assez court.. c'est cette légende urbaine qui circule auprès de la population. C'est le passage par la route de Loëx. Les services qui sont là depuis un moment, qui ont étudié cet axe depuis un moment aussi, ne voient absolument pas de quoi il est question ou à quel moment ça a été dit, à quel moment on a avancé là-dessus. Il y a pas de source à ce sujet-là.

Donc c'est quelque chose que les gens ont imaginé. Ils fantasment là-dessus mais ça n'a jamais été proposé. Voilà ça c'est une première chose.

Je vous rappelle que la route du Grand-Lancy et la route de Chancy sont des routes cantonales. Donc Monsieur Guy SUCHET quand vous proposez que l'on s'accorde, voilà j'ai pas besoin de toujours redire la même chose, que j'ai pris ce dossier en main en juin 2020.

J'ai rencontré Monsieur DAL BUSCO une fois, je lui ai envoyé une lettre une deuxième fois, j'ai rencontré ces services trois/quatre fois. Donc vous voyez ça en fait des rencontres. J'ai énormément insisté, ils ont refusé trois fois et au bout d'un moment je sais pas.. il faut continuer à insister et puis au bout d'un moment ça marche.

La quatrième fois ça a marché. Ils ont été d'accord de mettre cette partie-là de la commune à 30 km/h. Maintenant quand je discute avec eux pour dire eh bien sûr cette partie-là de la commune, on pourrait.. c'est une proposition que j'ai faite assez rapidement pour dire.. mettons en zone 30.. j'étais un peu ambitieuse.. ça ils ont pas voulu alors après moi je veux bien diminuer mes ambitions. Après j'ai dit 30 km/h et on met les cyclistes. C'est un refus catégorique.

Et là-dessus, moi je ne peux guère faire à part proposer. Bon déjà c'est bien on a obtenu le 30 km/h. Ça, ça a été une bataille qui est déjà gagnée.. je trouve que je suis déjà assez contente à ce niveau-là.

Mais de leur dire que maintenant les vélos, vous faites le nécessaire comme c'est à un moment donné sur l'avenue des Grandes-Communes où les vélos vont.. je leur ai donné cet exemple-là.. y'a rien à faire. Et donc là-dessus, nous on a pas de marge de manœuvre. Je peux pas arriver puis dessiner sur le trottoir. Ça évidemment ils vont vite nous expliquer d'enlever cette affaire.

Mais voilà c'est une préoccupation que l'on a. Et puis on va.. comme il y a eu la pétition, on les a reçus. Maintenant c'est renvoyé au Conseil administratif. De toute façon, c'est un dossier qui est là et dont on discute. Mais voilà on va traiter ça en temps voulu. Merci Madame la Présidente.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Moi je propose à ces chers automobilistes qu'ils mettent en pratique ce qu'ils proposent, c'est-à-dire qu'eux passent par la route de Loëx, qu'on supprime leur voie pour mettre des places de parking. Ça, ça serait peut-être une solution qui conviendrait à tout le monde. Je vous remercie.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je vais pas réagir spécialement sur le fond parce que de toute façon c'est un sujet compliqué et peu importe la solution qui sera trouvée si elle est meilleure que l'actuelle ça m'ira très bien.

Par contre sur la forme, je voudrais juste dire à Madame RUIZ que je trouve très incorrect de cibler un groupe de commissaires et notamment de porter des accusations de copinage ou autre.

Ça me paraît aller à l'encontre du secret de commission et de la confidentialité du huis clos. Et je suis même pas sûr que ce soit légal. Donc s'il vous plaît la prochaine fois quand on parle de ce qui s'est passé en commission, merci de ne pas nommer.. que ce soit un groupe politique ou des personnes en particulier parce que ces séances sont confidentielles.

Mme KAST : Oui juste pour préciser, Monsieur MOSCHELLA, on a pas le droit de nommer les commissaires, on a pas le droit de dire Monsieur MOSCHELLA a dit que.. Par contre on a le droit de donner une position des groupes. Et c'est ce que Madame RUIZ a fait.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. L'article 58 de notre règlement précise que le Conseil municipal statue sur la pétition après avoir pris connaissance du rapport de la commission. Donc le préavis est de renvoyer au Conseil administratif.

Celles et ceux qui sont d'accord avec le fait de renvoyer cette pétition au conseil administratif, pressent le +. Celles et ceux qui s'opposent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote

Par 22 voix, unanimité des votants, cette pétition PET-12 est renvoyée au Conseil administratif.

La pétition PET-12 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité des présents (22 votants).

**7) Rapport de la Commission des finances et informatique (FIN-1638) - Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 (projet de délibération 2361)
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PASQUIER**

La Présidente (EVL) : Qui a fait le rapport ? Ah bah c'est Monsieur PASQUIER qui a fait le rapport. Alors c'est bien embêtant, il est pas arrivé. Je vais passer la parole à Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Effectivement je fais.. j'espère le porte-parole exhaustif de Monsieur PASQUIER qui va arriver mais qui m'a demandé que si jamais il n'était pas là quand on traitait ce point, que je rappelle que le travail a été effectué avec soin et que l'ensemble des documents fournis en partie le rapport et les annexes covid, tous les documents fournis par la commune est un excellent travail et a permis à toutes les commissions de bien travailler.

Toutes les commissions ont préavisé positivement les comptes et ce travail de qualité a également été relevé par les réviseurs. Tous les chiffres communiqués par le Conseil administratif figurent également dans le rapport et la commission a préavisé favorablement à l'unanimité les comptes.

Voilà c'est un résumé de ce qu'il aurait dit mais en son absence, j'ai transmis ces propos. Merci Madame la Présidente.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Le groupe socialiste remercie le personnel communal et les conseillères administratives qui ont participé à la préparation et à la présentation des comptes annuels 2021.

On y note un excédent de revenu de Fr. 6'376'556.74 pour les comptes 2021. Ce résultat est financièrement très satisfaisant. Pourtant il résulte d'une activité réduite pendant l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

On ne saurait dès lors se satisfaire de ce résultat étant donné que de nombreuses prestations n'ont pas pu être réalisées en raison de cette crise sanitaire.

Même si actuellement la pandémie semble engendrer moins de souci au niveau de l'économie, le conflit entre l'Ukraine et la Russie fait craindre une nouvelle difficulté pour l'économie. Il y a donc lieu de poursuivre l'approche financière prudente et orientée vers la délivrance et le renforcement des prestations dont la population a le plus besoin.

Une partie des économies sur les charges a été réalisée en raison d'amortissements supplémentaires comptabilisés dans les comptes 2020. Ces amortissements supplémentaires ont réduit les charges 2021 bien qu'ils étaient prévus au budget.

Par ailleurs, nous avons également pu constater que de nombreuses rubriques de charges n'ont pas été utilisées en raison de la crise sanitaire durant l'année 2021 et ce comme pendant l'année 2020.

Au niveau des revenus d'exploitation dont les revenus fiscaux en sont la principale source, nous notons que l'année fiscale 2021 est basée uniquement sur les prévisions de l'administration fiscale cantonale puisque aucune taxation n'était réalisée au moment du bouclage des comptes.

Ces estimations seront donc validées ou invalidées dans les comptes des années à venir. Ces éventuelles corrections peuvent avoir un impact non négligeable sur les comptes futurs à la hausse comme à la baisse.

Pour les personnes morales, l'entrée en vigueur de RFFA dès le 1^{er} janvier 2020 avait incité à la prudence sur les estimations fiscales. Prudence que nous ne pouvons que saluer ici. Les comptes présentant un total de production de l'impôt des personnes morales de Fr. 1'380'458.41.

Toutefois, il faut pourtant noter que les correctifs des années précédentes procurent une perception de Fr. 489'402.79. On arrive donc à une production estimée de Fr. 892'055.62 pour 2021. L'exercice 2021 montre donc bien un total d'impôts important.

Néanmoins, si l'on compare l'année 2019 avec les années 2020 et 2021, après correction de la production, on constate bien qu'il y a eu une importante réduction due vraisemblablement à RFFA.

En effet, lors de la Commission finances et informatique, nous avons pu voir la production corrigée par année et constater que l'année 2019 s'élève à Fr. 1'458'608.00 contre Fr. 822'831.39 pour 2020 et Fr. 892'055.62 pour 2021.

Malgré le résultat excellent lié principalement à la fiscalité, il y a lieu de rester prudent. Vu que l'essentiel du résultat provient des exercices précédents et plus particulièrement de l'excellent exercice 2019 des personnes morales.

Globalement la fiscalité est en baisse. Il y a donc lieu de ne pas perdre de vue et de poursuivre l'approche financière prudente et orientée vers la délivrance et le renforcement des prestations dont la population a besoin.

Le groupe socialiste se doit dès lors de réaffirmer que ce bénéfice comptable ne reflète en rien la situation financière réelle de notre commune. Il s'agit simplement d'un nouvel épisode en lien avec la pandémie qui d'ailleurs court toujours. L'augmentation de la précarité et le creusement des inégalités sont malheureusement déjà visibles.

Il nous faut dès maintenant des moyens pour assurer et accroître les prestations envers nos concitoyennes et nos concitoyens. Je vous rappelle encore que la mise en œuvre des politiques publiques dépend des moyens que nous, Conseil municipal, accordera à l'administration communale et ce pour cela nous nous devons de persévérer dans ce sens.

Nonobstant, le parti socialiste votera favorablement les comptes 2021. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci Madame la Présidente. Écoutez, je voulais d'abord remercier et avant tout je pense l'administration et Monsieur WALDER en particulier. On a vu dans la Commission des finances qui est comme d'habitude, il maîtrise bien tout ça. On a pu avoir toutes les réponses que l'on avait.. aux questions que l'on se posait. Bien que dans les documents que nous avons reçus je pense que c'était complet, tout était vraiment bien fait. Et donc je vous remercie.

Je pense que ces comptes, je veux pas revenir sur ce qui a été dit. On sait pourquoi on a eu Fr. 6'000'000.00, etc. Mais par contre, ce qui m'a quand même un petit peu.. je mettrais un bémol, c'est dans les investissements.

Je vous rappelle qu'on a fait à peu près un dixième des investissements qui étaient prévus. Ce qui malheureusement ne génère pas de financement pour les prochains investissements. Ça ne régénère pas des amortissements et c'est par les amortissements que l'on a.. que l'on fait que l'on peut réinvestir dans des projets.

Donc faisons attention à essayer d'investir parce qu'à moyen et long terme, ça peut être une situation un peu difficile si nous avons plus de trésorerie pour pouvoir faire les investissements voulus.

À part ça, donc je trouve que ces comptes vont.. bah oui ils se terminent bien tant mieux pour nous, ça va peut-être pas durer ou peut-être qu'il y aura encore une bonne année. On ne sait pas. Mais ça montre un petit peu les difficultés que l'on a de faire un budget et les comptes puisque dans le budget il y a beaucoup beaucoup d'inconnus et voilà.

Donc bah cette année, ça a joué en notre faveur et j'espère que ça jouera aussi en notre faveur les autres années. Donc je propose de voter ces comptes. Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Echo'Verts-Libéraux remercie l'administration pour son travail et sa claire présentation cette année. Encore il est difficile d'estimer la valeur de l'excédent de Fr. 6'376'947.29 l'année 21. Ayant été encore fortement impacté par le Covid.

Dans ces conditions, une analyse des comptes de PP est sans doute, cette année encore vaine car peu réaliste. Notre groupe votera donc les comptes 2021. Je vous remercie.

Mme MASE (UDC) : Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, un très grand merci à l'administration communale pour son excellent travail, pour la préparation de ces comptes très élaborés. Il n'y a aucun doute, les comptes sont exacts puisqu'ils ont été contrôlés par des commissaires aux comptes neutres et externes.

En plus, le résultat comptable de l'année 2021 semble réjouissant car il montre un excédent de revenus de plus Fr. 6'000'000.00. Mais il ne faut pas se leurrer au sujet de ce résultat positif. Car la commune dépend en bonne partie de la péréquation communale qui est largement supérieure à ce résultat positif.

De plus, ce qui est regrettable c'est que ce résultat positif de l'année 2021 de plus de Fr. 6'000'000.00 ne va pas se répercuter sur les impôts des onésiens qui continueront à rester les deuxièmes impôts communaux les plus élevés de la commune. Donc ne nous leurrions pas, ce résultat positif doit être pris avec prudence. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci Madame la Présidente. Donc le groupe MCG donc tient aussi à féliciter pour l'excédent des recettes et approuve les comptes pour 2021 sans revenir de nouveau sur tout ce qui a été dit. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Les résultats largement positifs des comptes de la commune sont bien sûr une bonne surprise mais qui n'en n'est en réalité pas une. Les cassandres du parti Socialiste qui avait prédit une catastrophe pour les finances suite à l'adoption de la réforme de la fiscalité entreprises RFFA, se sont lourdement trompés.

Cette constatation nous amène à vouloir sortir Onex du paradigme de la commune la plus pauvre et de cette image négative qui nous est accolé. Il suffit de lire la presse avec encore un article du 12 mai dernier dans le Temps qui classe Onex à l'avant-dernière place, 44^{ème} sur 45.

Le groupe PLR, bien sûr, va approuver ces comptes mais vous annonce déjà qu'il reviendra en juin avec un texte proposant une baisse des impôts. Merci Madame la Présidente.

Mme KAST : Oui je remercie toutes les personnes qui ont remercié l'administration pour le travail qui a été effectué pour la remise de ces documents comptables.

Je regrette simplement que Monsieur SUCHET se livre un exercice de révisionnisme de ces 10 documents puisque comme Monsieur STURCHIO l'a expliqué et comme les experts de l'administration l'ont aussi expliqué en commission et dans les documents accompagnants, non, la commune ne s'enrichit pas en ce moment. Nous avons fait énormément d'économies parce que nous n'avons pas pu délivrer toute une série de prestations. Mais lorsqu'on reclasse les impôts dans les bonnes années, on voit que c'est très flat voir que c'est une légère baisse, notamment pour ce qui est des impôts des personnes physiques.

Et par conséquent, vous pouvez dire que la commune ne doit pas être la 44^{ème} sur 45 mais de toute manière tout dépend du critère que vous prônez pour ce classement et si c'est un classement d'impôts, et bien vous savez je crois pas que ce soit le problème.

Il se trouve que la capacité financière d'Onex est nettement plus modeste que celle des autres communes, essentiellement pour le fait qu'Onex n'est pas dotée de zone industrielle accueillant des emplois alors que d'autres communes notamment toutes voisines.. on peut penser à Plan-les-Quates ou on peut penser à Lancy même dans une moindre mesure.. ont ces zones accueillant des activités et que notre fiscalité genevoise est fondée aussi sur le lieu de travail. Donc évidemment, lorsqu'il y a un tel déficit et bien il s'en fait ressentir au niveau de la fiscalité.

Maintenant, vous pouvez tout à fait déposer des demandes de baisse d'impôts. Je vous rappelle simplement et je pense que c'est mon devoir de le faire que si Onex bouge d'un demi-centimes son niveau d'impôts, c'est près de 4 millions sans coup férir qu'elle perd par les effets des mécanismes péréquatifs. Et ça c'est sans les effets des impôts par ailleurs.

Donc si vous avez envie de jouer aux apprentis sorciers pour faire croire qu'on peut se permettre de se passer de la péréquation intercommunale pour laquelle nous, Conseil administratif, on se bat jour après jour, pied à pied pour faire valoir ces mécanismes de justice intercommunale.

Et bien je regrette que vous pensiez ainsi défendre les intérêts de la commune qui vous allie à ce poste Monsieur SUCHET.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Plus d'autres interventions ? ok.

Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2361, approbation des comptes annuels, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 20 oui et 2 abstentions, les comptes 2021 sont approuvés.

Le projet de délibération 2361 est approuvé par 20 oui et 2 abstentions (22 votants)

Délibération 2361 dont la teneur est la suivante :

« Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC)

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal

Vu le rapport de la Commission des finances du 28 avril 2022

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui et 2 abstentions sur 23 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération*
2. *D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de Fr. 55'068'201.71 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'914.77, soit net Fr. 54'980'286.94) aux charges et de Fr. 61'444'758.45 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 87'914.77, soit net Fr. 61'356'843.68) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 6'376'556.74*
3. *Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 7'911'529.32 et le résultat extraordinaire de moins Fr. 1'534'972.58*
4. *D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de Fr. 1'800'977.72 aux dépenses et de Fr. 1'452'971.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 348'005.92*
5. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 99'480'680.91*
6. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de Fr. 483'755.73 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération*
7. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges »*

* * *

8) Rapport de la Commission citoyenneté, culture et sports (CCP-1622) - Règlement du Conseil municipal - Suite (projet de délibération 2355A) Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN

La Présidente (EVL) : C'est un rapport fait par Monsieur TOGNAN. Monsieur TOGNAN est-ce que je vous passe la parole pour votre rapport ?

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Je n'ai rien à ajouter. J'évitais simplement de m'abaisser à donner des leçons de moral à une certaine gauche. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur TOGNAN. Le débat est donc ouvert. Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Notre groupe va bien entendu voter en faveur de ce projet de délibération qui révisé le règlement du conseil municipal tel qu'il a été proposé et sans amendement supplémentaire.

J'aimerais quand même exprimer mon agacement de ce long processus qu'il a fallu pour arriver à cette version. La volonté populaire c'est massivement exprimée à plus de 60% le 28 novembre 2021 et nous sommes le 17 mai soit 170 jours après ce vote sans que cette volonté populaire ait été respectée.

Malgré le préavis positif de tous les commissaires présents le 12 janvier 2022, lors du Conseil municipal extraordinaire du 11 février, certains groupes ont renvoyé une énième fois ce règlement en commission.

Lors de cette commission, le Conseil administratif soutenu par le PS et le MCG a tenté une xième fois de modifier cet article 62 qui a été l'objet du référendum populaire du 28 novembre 2021 en ajoutant des entraves au travail des journalistes. Tout cela pour régler des comptes personnels. Un beau gâchis de ressources publiques par l'administration. Merci Madame la Présidente.

Mme BEAUSOEIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. Je tiens à remercier pour une note plus positive, je tiens à remercier les personnes présentes en commission, commissaires et membres de l'administration, notamment Madame JACOT-DESCOMBES qui malgré la répétition des séances et la longueur des délibérations, ne se sont pas démotivés et ont su mener à bien ce projet du nouveau règlement grâce au travail collectif de la part de l'ensemble des groupes et en bonne intelligence selon moi.

Je mentionne le fait que suite à notre demande au CA de vérifier la forme du règlement, celui-ci est revenu avec certains éléments qu'il relevait du fond et non pas de la forme. Ces ajouts avaient été relevés avec irritation par certains et certaines membres des commissaires qui ont eu le sentiment que le CA outrepassait ces prérogatives en proposant des changements de fond.

Malgré cette remarque, la commission et l'administration ont mené à bien leur travail et le groupe des Verts est ravi de pouvoir enfin voter ce projet de règlement en l'état. On souhaite donc le voter sur le siège ce soir et on se réjouit qu'il entre enfin en vigueur. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci Madame la Présidente. Avant de m'attaquer à mon propos central, j'aimerais simplement répondre à Monsieur RITTER que s'il a fallu autant de temps c'est simplement en raison d'une commission qui devait avoir lieu au mois de janvier qui n'a pas eu lieu.. qui a eu lieu mais qui n'était pas valable et qu'il en a découlé beaucoup de vices de forme qui ont rendu difficile le travail en bonne intelligence. Et donc que la responsabilité est au moins partagée, ne lui en déplaise à lui et à son groupe.

Pour revenir aux travaux qui ont été réalisés en commission, le groupe socialiste salue l'orientation générale de la révision du règlement du conseil municipal, orientation générale qui lui convient tout à fait.

Néanmoins, nous aurions deux amendements à proposer et à soumettre ce soir au vote. Donc je me propose de les présenter brièvement et de les lire si cela convient à Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : J'ai pas exactement compris ce que vous voulez lire.

M. GAUTHIER (S) : Deux amendements que nous proposons pour les..

La Présidente (EVL) : Alors vous pouvez proposer vos amendements, les lire et puis vous me les donnez. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Très bien. Alors le premier amendement concerne le nouvel article 62 et plus précisément ces alinéas 7 et 8 qui visent à fusionner pour ne former qu'un seul alinéa qui serait le nouvel alinéa 7 de l'article 62. Je vais donc le lire.

« Les médias et les journalistes accomplissent leur travail d'information dans le respect des règles déontologiques et légales de la profession et de manière à ne pas perturber le bon déroulement des débats. Ils se tiennent aux emplacements réservés à leur intention. »

Cet amendement est motivé.. la modification proposée en commission n'est pas assez précise au regard du groupe socialiste et elle est sujette à interprétation et donc à une nouvelle polémique sur le règlement du Conseil municipal. Ce qui n'est pas les vœux du groupe socialiste.

Et donc afin que la qualité des débats soit assurée et que les conseils municipaux puissent se dérouler dans un climat de travail serein, le groupe socialiste propose cet amendement.

Le deuxième amendement concerne les commissions ad hoc et plus précisément le nouvel article 85 du règlement du Conseil municipal. En effet, le groupe socialiste ne comprend pas que la représentativité dans les commissions ad hoc soit différente de celle des commissions permanentes et plaide pour qu'il y ait une même représentativité dans les commissions ad hoc que dans les commissions permanentes.

Je vais donc lire l'amendement proposé qui donc propose de supprimer l'alinéa 4 et de le modifier comme suit :

« la même règle s'applique pour les commissions ad hoc instituées en cours de législature »

Par souci cosmétique, le groupe socialiste propose également que les sous-titres de l'article 85, à savoir commissions permanentes et commissions adhoc, soient supprimés.

Je peux donc vous amener les alinéas.. les amendements.

La Présidente (EVL) : Oui merci. Merci beaucoup. Alors je vais les prendre dans l'ordre des articles du règlement. Ça va être plus simple. Ok. Et ce qu'on va faire c'est qu'on va les débattre les uns après les autres parce que débattre les 2 puis voter sur les 2 en même temps c'est pas terrible.

Donc on va commencer par le premier amendement qui est l'amendement concernant l'article 62. Donc le parti socialiste demande la fusion des alinéas 7 et 8. Je vous lis la teneur du nouvel amendement tel que le parti socialiste le demande.

« Les médias et les journalistes accomplissent leur travail d'information dans le respect des règles déontologiques et légales de la profession et de manière à ne pas perturber le bon déroulement des débats. Ils se tiennent aux emplacements réservés à leur intention. »

Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Je passe la parole à Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je vois pas en quoi l'article actuel pourrait prêter à interprétation. Actuellement on a dans le texte déjà le fait.. la mention du respect des règles déontologiques et légales et également, en toute fin, il est écrit où le déroulement des débats ne s'en trouve pas perturbés.

C'est tout à fait suffisant et l'amendement proposé est en fait un amendement qui modifie le fond et qui là pourrait être interprété et empêcher les journalistes qui auraient besoin de photographier ou de filmer de se déplacer comme ils le voudraient dans la salle.

Et dans le cas où les débats se trouveraient perturbés, c'est le rôle du ou de la Présidente de les remettre à leur place tout simplement. Donc je suis tout à fait opposé à cet amendement et c'est un point qu'on a débattu en commission plusieurs fois, qu'on a refusé et qui revient. On l'a déjà débattu en commission, quasiment exactement pareil.

J'ai donné les mêmes arguments. On a voté contre et vous revenez le proposer en amendement. Et je trouve ça vraiment pas correct vis-à-vis du travail de commission qui a été fait.

M. GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Moi je trouve que dire que la Présidente peut exclure, c'est quelque chose de très subjectif. Qu'est-ce qu'on entend par gêner ou perturber ?

À titre personnel, moi quand quelqu'un parle j'aime bien regarder la personne et pas qu'un journaliste nous passe devant. Donc c'est pour ça je soutiendrai cet amendement. Merci.

M. RITTER (EVL) : Je rejoins mon collègue, Monsieur MOSCHELLA. C'est un amendement qui, une fois de plus, ne reflète pas la volonté populaire de ne pas entraver le travail des journalistes.

Et puis, un caméraman qui doit filmer quelque chose, il se déplace jusqu'à présent quand Tv Onex faisait son travail, il y a jamais personne qui s'est jamais plaint parce qu'il filmait les autres. Je ne vois pas pourquoi ça devrait changer à ce jour. Et puis qu'on doit rajouter ce type de phrase dans le règlement du Conseil municipal. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. Je vous rappelle que les alinéas 7 et 8 de l'article 62 à l'heure actuelle tel que proposé ce soir disent :

« les médias et journalistes accomplissant leur travail d'information dans le respect des règles déontologiques et légales de la profession et dans les limites imposées par des contraintes objectives.

La publicité d'une séance n'implique le droit pour les journalistes d'y effectuer des prises de vues et de sons et de la retransmettre que dans la mesure où le déroulement des débats ne s'en trouve pas perturbé. »

Voilà le texte proposé. Il est proposé de supprimer ce texte pour le remplacer par :

« Les médias et les journalistes accomplissent leur travail d'information dans le respect des règles déontologiques et légales de la profession et de manière à ne pas perturber le bon déroulement des débats. Ils se tiennent aux emplacements réservés à leur intention. »

Là je pense que c'est clair pour tout le monde ce qui est proposé. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Alors le texte est clair mais le fond du texte n'est pas clair. Ça veut dire quoi ils se tiennent aux emplacements ? Ça veut dire qu'ils doivent rester assis à leurs places, ça veut dire qu'ils ont un carré délimité sur le sol depuis où ils peuvent filmer ou photographier ? Ça veut dire quoi exactement ? Moi je veux bien avoir une précision à ce sujet.

M. GAUTHIER (S) : Alors je dirais simplement que pour le groupe socialiste, cette salle est une salle où.. est une salle de travail et que dans cette perspective les séances doivent pouvoir se dérouler dans un climat sain. Et dans ce sens, nous nous rejoignons Madame DELEVAUX sur le fond de son propos. Madame GIROUD pardon.

La Présidente (EVL) : Je suis pas sûre de bien comprendre. Vous dites qu'un climat sain, ça veut dire que les journalistes peuvent pas bouger ? Est-ce que je comprends juste votre propos ? Si je comprends faux, si vous voulez bien expliquer s'il vous plaît votre propos.

M. GAUTHIER (S) : Je suis absolument pas du tout en train de dire cela. Je pense simplement que la transparence et la retranscription des débats peut être assurée par la place qui serait ainsi attribuée aux médias.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci. Alors je reviens tout à fait sur ma question à laquelle vous n'avez pas répondu. Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce qu'ils doivent rester à leurs places ? Est-ce qu'ils ont un carré sur le sol ? Il se passe quoi quand ils doivent filmer ou photographier ? Concrètement qu'est-ce que ça veut dire ?

Vous nous demander de voter un amendement sur quelque chose qui n'est pas bien défini, pour un motif de mieux interpréter. Là vraiment j'ai un gros problème par rapport à ce que vous êtes en train de me dire là parce que c'est pas du tout clair votre réponse en fait. C'est pas du tout clair.

Qu'est-ce que ça va impliquer cette modification ? Concrètement qu'est-ce qu'ils auront le droit de faire ou de ne pas faire avec ce nouveau texte ? Parce qu'avec le texte qu'on a actuellement c'est très très clair. Ils respectent leur déontologie et les contraintes légales de leur profession et ils ne perturbent pas les débats.

Voilà si une personne se sent perturbée par un journaliste, elle est libre de le dire et la présidente ou le président peut prendre disposition nécessaire car c'est à cette personne-là qui revient de garder la bonne tenue de la séance. Tout simplement.

Mais là, on est vraiment dans un flou, une modification de fond que je trouve vraiment vicieuse et je vois pas en quoi laisser des professionnels faire leur travail librement pourrait poser un problème pour la tenue d'une séance ou des débats ou l'accomplissement de la démocratie. C'est purement de la bataille politique et il y a pas d'intérêt à cet amendement pour moi.

Mme BEUSOUIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. Peut-être le PS me corrigera mais moi ce que je comprends c'est que finalement, pas grand-chose va changer par rapport à maintenant.

Les journalistes ont déjà une place définie. Y'a des panneaux. Les caméras sont posées derrière et que ça sera simplement ces places-là qui resteront. Donc y'a pas un verrouillage comme on peut l'entendre dans vos propos Monsieur MOSCHELLA.

Mais voilà les choses elles seront comme elles sont aujourd'hui. Les journalistes qui soit écrit ou télé, ont une place attirée derrière. Ils ont pas le droit de se déplacer dans la salle et c'est juste acté ça dans le règlement. Mais si j'ai pas exactement compris, le PS peut me corriger.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je constate quand même que ces deux dernières années, la disposition de la salle a été modifiée par le Covid. Donc je pense qu'on va revenir à la disposition telle qu'elle était avant.

Moi personnellement, j'ai pas connu la disposition d'avant. Donc je ne peux pas.. je ne connais pas non plus l'emplacement que les journalistes avaient, s'ils étaient fixes, s'ils bougeaient ou pas. Donc si quelqu'un pourrait me répondre sur ce point, j'en serais reconnaissant. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. En ce qui concerne les séances lorsque nous étions en carré, les journalistes se mettaient là.. derrière moi, si je m'en rappelle bien pour filmer. Oui ils se mettaient aussi là-bas, oui c'est juste. Je me souviens pas s'ils bougeaient ou pas. Peut-être Madame KAST se souvient mieux que moi. J'avoue que je m'en rappelle pas.

Mme KAST : Alors les journalistes avaient une place réservée. Maintenant elle est au milieu. Elle était dans le coin derrière vous Monsieur MOSCHELLA, Monsieur RITTER avec une table avec les documents de séances. C'était le lieu qui leur était consacré.

La plupart du temps, ils ne bougeaient pas dans la salle. Il y a eu quelques épisodes où certains ont bougé et ça a été effectivement.. contrairement à ce que vous dites Monsieur RITTER, je suis désolée de vous le dire, ça a beaucoup gêné les conseillers municipaux.

Puisque ça faisait passer derrière eux, que y'avait visibilité sur les ordinateurs et les choses comme ça. Il y a même eu un petit clash avec un de mes anciens collègues en pleine séance.. mon ancien collègue qui avait le sang chaud disons. Mais voilà.

Donc voilà, je crois qu'effectivement, Madame BEAUSOLEIL, a la bonne interprétation. C'est de dire comme à peu près dans tous les parlements et tous les endroits, c'est qu'il y a l'espace qui est réservé aux conseillers municipaux et que pendant les débats et bien le public et les journalistes n'évoluent pas dans cet espace-là et restent à la place réservée à leur attention, que ce soit les journalistes ou le public d'ailleurs.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. J'ai participé à de nombreuses séances pour discuter de ce règlement. J'ai été patient. J'ai écouté les avis des uns et des autres. J'ai exprimé mon avis.

On avait trouvé un consensus enfin pour se mettre d'accord sur un texte qui convenait à tout le monde. Et on revient en plénière et on revient de nouveau sur cet article 62. Moi je me demande à quoi servent les travaux de commission si on refait le débat de nouveau en plénière alors que ça fait plus de deux ans qu'on travaille là-dessus.

Je suis vraiment désolé de cette situation. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Je voudrais juste aussi apporter un témoignage qui m'a été fait. Madame KAST a évoqué un conseiller municipal, moi je.. il y avait un membre du public qui avait découvert à la télé ces écrits et cette personne-là n'avait pas du tout apprécié qu'on vienne filmer.. voilà à ce point aussi proche d'elle.

Donc on éviterait ces situations qui mettent les personnes mal à l'aise en indiquant bien où la presse.. depuis où la presse peut filmer. Puis après les gens, par exemple dans le public, ils s'asseyaient aussi en fonction. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai toujours pas eu la réponse à ma question. Ça veut dire quoi s'ils doivent rester à leur place qui leur est attribuée. Est-ce qu'ils doivent rester assis ? Est-ce qu'ils ont le droit de se lever ? Est-ce que les dépositaires de l'amendement peuvent répondre clairement à cette question ?

Parce que si on vote un règlement qui est en travail depuis des années et qu'on a pas une réponse claire à cette question alors que c'est littéralement l'ultime amendement qu'on fait avant de l'adopter, c'est quand même assez ridicule quoi.. d'être sur une phrase qui est pas claire pour un travail qui a duré des années. Je trouve ça complètement incroyable.

Est-ce que quelqu'un peut me répondre clairement ? Ça sera quoi la règle pour les journalistes ? Ils pourront être où et faire quoi concrètement par rapport à leur place ? S'il vous plaît répondez à cette question parce que je ne peux pas voter un amendement comme ça qui n'est pas clair.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi je comprends bien l'argument concernant la confidentialité des écrans qu'on pourrait filmer mais donc dans ce cas-là il faudrait interdire les caméras aujourd'hui parce que par-derrière on filme tous les écrans qui sont disponibles dans cette salle. Merci Madame la Présidente.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Juste pour répondre à Monsieur MOSCHELLA. Je crois que les journalistes ont le droit de se lever, de sortir dehors, d'aller aux toilettes par exemple.

Mais en revanche, ils n'auront pas le droit donc j'espère quand la salle sera en carré, de venir au milieu et de perturber le débat. Parce que moi je trouve ça perturbant quelqu'un qui me passe devant, quelqu'un qui ferait tomber son stylo, ça me dérange. Et comme l'a dit Monsieur GAUTHIER c'est un espace de travail. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame GIROUD. J'ai plus d'interventions. Donc nous allons voter sur cet amendement. Je vous relis l'amendement souhaité, donc les alinéas 7 et 8. Les deux derniers alinéas de l'article 62 demandent à être supprimés dans cet amendement et remplacer par :

« Les médias et les journalistes accomplissent leur travail d'information dans le respect des règles déontologiques et légales de la profession et de manière à ne pas perturber le bon déroulement des débats. Ils se tiennent aux emplacements réservés à leur intention. »

Celles et ceux qui approuvent cet amendement, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 13 oui, 8 non et une abstention l'amendement est approuvé. Amendement à l'article 62.

L'amendement de l'article 62 du projet de délibération 2355A est approuvé par 13 oui, 8 non et une absence (22 votants)

La Présidente (EVL) : Nous allons maintenant parler de l'amendement à l'article 85. L'article 85 concerne les commissions, commissions permanentes et commissions adhoc.

Donc je vous rappelle que dans les commissions permanentes au début de chaque législature le Conseil municipal fixe le nombre de membres de chaque commission. Elles sont composées de membres désignés par les groupes représentés. Chaque groupe a droit à une représentation proportionnelle à son effectif. Il doit en tout cas avoir un représentant dans chaque commission. Ça c'est le règlement pour les commissions permanentes.

Pour les commissions ad hoc, il vous est proposé de voter ce soir. Elles sont composées d'un membre désigné par chaque groupe représenté. Donc à la différence des commissions permanentes, les commissions ad hoc ont une personne par groupe.

La proposition du parti socialiste corrige la commission ad hoc en :

« la même règle s'applique pour les commissions ad hoc instituées en cours de législature »

Donc une règle où une représentation proportionnée au groupe, aux résultats évidemment, serait appliquée pour la commission ad hoc de la même manière que pour la commission permanente.

J'espère que je suis claire. Si je le suis pas, dites-le-moi. C'est clair pour tout le monde ? Alors Madame BEAUSOLEIL.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. C'est un débat qu'on a eu en commission. C'est vrai qu'au début j'avais le.. je me disais ah bah faisons une commission ad hoc avec le même règlement.

Et puis on a eu un débat que j'ai trouvé en bonne intelligence avec notamment Monsieur MOSCHELLA qui a parlé de la.. du fait que ces commissions ad hoc qui donnaient la possibilité qu'un seul membre par parti, elles amenaient plus de fluidité, parce qu'elles changeaient des commissions normales où des fois les avis sont cristallisés.

Alors on a deux personnes de son groupe, trois personnes de son groupe. Ce qui comptait c'était justement d'avoir un changement par rapport à ces commissions-là qui sont avec les mêmes personnes, etc. et puis des forces de groupes qui sont pareilles.

Alors bah voilà, les Verts on accepterait le fait qu'on a un commissaire de moins qui nous représente. Ça serait un chacun. Mais ça serait pour changer de dynamique et avoir quelque chose de plus fluide qui permet de pouvoir utiliser cet outil.

Pour certains sujets, on voit pas l'intérêt d'avoir une.. autant sinon ne pas avoir de commission ad hoc et avoir simplement renvoyé les sujets en commission. Mais sur des sujets peut être plus transversaux, ou je sais pas, j'ai pas d'exemple là mais qui.. ça permettrait de sortir peut-être d'un regard trop partisan mais d'avoir un travail entre commissaires à égalité plus fluide et puis finalement le vote final revient de toute façon au Conseil municipal, là où les forces des partis sont représentées.

Donc on trouvait que c'était intelligent de garder cette possibilité-là et qui, d'ailleurs les objets on les renvoie dans ces commissions ad hoc sur demande du Conseil municipal, donc c'est pas systématique. Mais de garder cette opportunité d'avoir quelque chose d'un peu différent, de plus fluide et puis qui permet des discussions différentes. Voilà merci. Donc on refusera cet amendement.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors historiquement, il y a toujours eu des différences entre le nombre de commissaires entre les partis sont les forces politiques. Donc si le concept même de commission ad hoc a été créé c'est pour une raison.

Et je pense que c'est en grande partie pour les arguments qu'a soulevé Madame BEAUSOLEIL et également le fait que voilà en plus petit groupe.. en groupe stable qui se voient plus régulièrement, on a un travail plus intense et plus poussé, plus en profondeur sur le sujet.

Et simplement si on transforme les commissions ad hoc en commission standard, autant aller en commission standard. C'est un outil, on est pas obligé de l'utiliser. On peut l'utiliser

quand on considère que c'est nécessaire. Pour moi à ce moment-là on peut juste supprimer les commissions ad hoc et travailler en commissions classiques.

Donc on refusera également cet amendement. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Oui je voulais simplement amener un ou deux éléments de précision quant à cet amendement et ces motivations. Cet amendement vise simplement à ce qu'il y ait la même représentativité au sein des commissions ad hoc que dans les commissions permanentes.

Et afin que justement le travail réalisé en commission ad hoc reflète au mieux les rapports de force présents au Conseil municipal et également en commissions ad hoc afin d'éviter des allers-retours entre différentes instances qui composent le Conseil municipal.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Bah cet argument ne convainc pas. Je vois tout à fait les avis de Madame BEAUSOLEIL et de Monsieur MOSCHELLA puisqu'on en avait déjà discuté en commission et on va refuser donc pour le PLR on refusera cet amendement. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi je me demande à quoi servent les commissions. Parce qu'on modifie tout tout le temps donc ouais y'a plus de raisons de faire ces commissions. Parce que ouais tout est modifié sans arrêt. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. J'ai plus de paroles demandées. Alors nous allons voter sur l'amendement demandé sur l'article 85 concernant les commissions ad hoc et concernant l'alinéa sur les commissions ad hoc. L'amendement demande :

« la même règle s'applique pour les commissions ad hoc instituées en cours de législature »

Celles et ceux qui approuvent cet amendement, pressent le +. Celles et ceux qui refusent cet amendement, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 11 non, 10 oui et une abstention cet amendement est refusé.

L'amendement de l'article 85 du projet de délibération 2355A est refusé par 11 non, 10 oui et une abstention (22 votants)

La Présidente (EVL) : Nous revenons au règlement du Conseil municipal. Si j'ai pas d'autres interventions, on va le voter. Je vous rappelle que nous votons sur le règlement du Conseil municipal contenant l'amendement de l'article 62 que nous avons voté il y a un petit moment.

Celles et ceux qui approuvent ce règlement du Conseil municipal, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 19 oui, 2 non et une abstention le règlement du conseil municipal est adopté.

Le projet de délibération 2355B est approuvé par 19 oui, 2 non et une abstention (22 votants)

Délibération 2355B dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 17

Vu le règlement du Conseil municipal du 4 février 2003 et ses modifications ultérieures

Vu la demande du Conseil municipal de réviser ce règlement

Vu la commission ad hoc constituée à cet effet lors de la séance plénière du 18 juin 2019

Vu les séances de cette commission des 30 septembre 2019, 28 octobre 2019, 28 novembre 2019, 3 février 2020, et la commission citoyenneté, communication et pétitions du 22 septembre 2020

Vu la délibération 2317 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal

Vu le résultat du référendum communal du 28 novembre 2021 refusant la délibération 2317

Vu la séance de la commission citoyenneté, communication et pétitions du 12 janvier 2022 ayant pour but de mettre en conformité le règlement selon la volonté populaire

Vu la séance extraordinaire du Conseil municipal du 11 février 2022

Vu le renvoi en commission citoyenneté, communication et pétitions et ses travaux du 21 mars 2022 ayant abouti à quelques modifications supplémentaires

Vu le rapport de la commission citoyenneté, communication et pétitions CCP-1622 des 12 et 21 mars 2022

Vu le tableau des modifications annexé à la présente délibération qui constitue la synthèse des travaux de ladite commission

Sur proposition du Bureau

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 19 oui, 2 non et 1 abstention sur 23 Conseillers municipaux présents

- 1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, tel qu'il figure dans le document annexe, amendé en séance plénière et qui fait partie intégrante de la présente délibération*
- 2. De fixer son entrée en vigueur le lendemain de l'approbation du Département chargé des affaires communales »*

Arrivée de Monsieur PASQUIER à 20 heures 05

9) Travaux de rénovation à la Maison Onésienne sur l'ascenseur, les systèmes d'éclairage, les installations de ventilation et de chauffage et divers autres travaux - Crédit de Fr. 281'000.00 (projet de délibération 2363)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet de délibération. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors on entre en matière. Par contre personne veut la parole. Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Madame la Présidente. Bah du coup je demande la parole. Donc nous le groupe des Verts, on propose de voter sur le siège. On trouve que l'ensemble des mises en conformité et des remplacements des installations vétustes sont nécessaires. Et puis on préfère plutôt investir que de mettre du plâtre sur une jambe de bois. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci Madame la Présidente. Au nom du groupe socialiste, nous vous invitons à voter sur le siège cet objet car nous avons entièrement confiance en l'administration technique qui a sûrement bien fait son travail. Nous n'avons pas de vision tout simplement à apporter sur le projet qui nous est soumis.

Et donc on ne voit pas l'utilité d'aller en commission si nous n'avons pas de vision politique à fournir. Donc voilà je vous invite à voter et accepter sur le siège cet objet. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Bien sûr le groupe PLR va aussi voter sur le siège ce projet. On veut pas renvoyer en commission pour un point de détail mais je suis quand même étonné que les deux groupes qui viennent de s'exprimer trouvent que c'est normal qu'on rajoute des radiateurs dans les toilettes publiques alors qu'on est dans une situation où on se pose la question de l'énergie, du développement durable, des choses comme ça.

Est-ce que c'est vraiment nécessaire de rajouter des chauffages dans les toilettes publiques ? C'est peut-être un détail mais ça dénote aussi le fait que les petits efforts qu'on pourrait faire pour la planète et bah y'en a encore beaucoup à faire. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. En égard du montant de Fr. 497'500.00..

La Présidente (EVL) : Non Fr. 281'000.00 c'est le point 9.

M. RITTER (EVL) : Le point 9, excusez-moi je me suis trompé alors... Fr. 281'000.00 nous souhaitons aller en commission. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire. Je vous remercie Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. Un renvoi en commission est demandé, je vais donc demander aux groupes qui le souhaitent de se prononcer sur ce renvoi en commission.

Ok.. alors celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je démarre le vote.

Par 17 non, 4 oui et 2 abstentions le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2363 est refusé par 17 non, 4 oui et 2 abstentions (23 votants)

La Présidente (EVL) : Le débat peut continuer. Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Pour la forme, je demande qu'on supprime le point installation chauffages dans les toilettes.

La Présidente (EVL) : Vous demandez un amendement ?

M. SUCHET (PLR) : Oui je demande un amendement de supprimer ce point de rajouter des chauffages dans les toilettes.

La Présidente (EVL) : Euh oui il me faudrait juste l'amendement.

M. SUCHET (PLR) : Bah je peux rien faire puisque je supprime...

La Présidente (EVL) : Ah c'est ça c'est l'installation de chauffages.

M. SUCHET (PLR) : C'est l'installation et les trois lignes qui suivent. Je remplace par rien.

La Présidente (EVL) : C'est en page 4, installation de chauffages. Les toilettes situées au rez-de-chaussée et à l'étage ne sont actuellement pas chauffées et les usagères et usagers s'en plaignent régulièrement en hiver. Il est proposé d'installer des radiateurs pour pas lier aux basses températures hivernales.

Le groupe PLR propose de supprimer ces installations au projet de délibération. Ce qui veut dire qu'il va falloir modifier les prix. Oui Madame KAST.

Mme KAST : Oui loin de moi l'idée d'argumenter sur le bien-fondé de ce chauffage dans les toilettes. Il ne s'agit pas de mon dossier et donc je ne suis pas en capacité de vous répondre sur ce point.

Néanmoins, je suis en capacité de vous dire que vous pouvez pas faire un amendement sur l'exposé des motifs Monsieur SUCHET. Donc voilà.

Donc soit vous prenez le montant qui est indiqué pour ces dépenses et vous le retranchez du projet de délibération, ce qui doit être à votre portée. Ou sinon, bah vous.. je sais pas.. vous faites une résolution sur le siège pour dire que vous êtes d'accord avec les travaux mais que vous voulez pas de chauffages.

Et puis si le Conseil municipal vous suit et bien l'administration en tiendra compte. Mais on ne peut pas amender un exposé des motifs.

M. SUCHET (PLR) : Bah c'est clair si je regarde les coûts, l'installation de chauffage on en a pour Fr. 12'500.00 mais j'imagine que c'est ce point-là qu'il faut supprimer. C'est la ligne installation chauffage Fr. 12'500.00 dans les coûts des travaux, à ce moment-là.

La Présidente (EVL) : Donc vous souhaitez retrancher Fr. 12'500.00 dans les coûts de Fr. 281'000.00, soit un montant total de Fr. 268'500.00 si je calcule correctement.

M. SUCHET (PLR) : Tout à fait.

La Présidente (EVL) : Donc vous souhaitez amender le projet de délibération et accorder un montant total TTC de l'investissement de Fr. 268'500.00 en retranchant l'installation de chauffages de Fr. 12'500.00.

M. SUCHET (PLR) : Oui.

La Présidente (EVL) : Très bien. Madame KLEINER.

Mme la Maire : Je prends tout de même la parole puisque j'ai zappé ce point, je le reconnais. Je vous avoue que nous avons discuté de ce sujet avec le Service exploitation.

C'est effectivement un point de confort qui nous est demandé à la Maison onésienne. Pour certains, c'est désagréable.. enfin ils disent que c'est désagréable d'aller dans des toilettes froides. Mais c'est vrai que nous étions pas tout à fait convaincus par l'investissement.

Vous fréquentez régulièrement la Maison onésienne. Je la fréquente aussi. Déterminez-vous en fonction de ce qui vous paraît le plus juste. Vous êtes représentatifs de la population.

M. FUSCO (MCG) : Merci Madame la Présidente. Dans un premier temps, donc le groupe MCG s'étonne d'apprendre que le crédit pour la réfection d'Astronex soit toujours pas présenté au Conseil municipal.

Quand à la maison onésienne, elle a été rénovée il y a plus de 10 ans et qu'à la lecture des travaux ces derniers semblent justifiés. Raison pour laquelle, le groupe MCG donc soutiendra ce projet et est prêt à voter sur le siège. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. Je m'étonne un peu de la réponse de Madame KLEINER parce que dans ce que vous dites, on a l'impression que finalement ce chauffage, vous-même, vous savez pas trop pourquoi on l'a mis.

Ouais c'est vrai que je m'attendais à une réponse plus claire, oui on a besoin de ce chauffage ou non on en a pas besoin. Mais là de devoir juger par nous-même si dans les toilettes on a eu froid ou non, bon.. je me sens pas experte en la matière mais ça me paraît un argument particulier.

M. MOSCHELLA (EVL) : Pour répondre à Madame BEAUSOLEIL, pour moi ça me paraît clair. C'est comme l'a dit Madame KLEINER, c'est un point de confort.. c'est pas confortable d'aller dans des toilettes froides. Donc ils demandent un chauffage.

À quel point c'est pas confortable des toilettes plus froides que le reste du bâtiment ? Je sais pas. Moi personnellement, ça me dérange pas mais peut être ça en dérange d'autres. Je ne sais pas. Mais je pense que je soutiendrais l'amendement du coup.

Mme la Maire : C'est vrai qu'avec le Service exploitation, nous nous sommes honnêtement posé la question. Par exemple dans bien des écoles, il n'y a que de l'eau froide pour les enfants pour se laver les mains. Et ça permet une économie effectivement. Et par rapport au développement durable, ça nous paraissait discutable que cette installation.

Maintenant, le service nous l'a demandé. Ça ajoute du confort aux utilisateurs, j'insiste. Ça ajoute du confort mais est-ce indispensable par rapport au développement durable ? Nous nous sommes aussi posé la question et nous avons finalement décidé de vous le soumettre.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Je remarque que si le bâtiment est relativement bien isolé, les toilettes devraient pas être trop froides en plein hiver, les 2/3 jours où il fait vraiment des températures très froides. Merci Madame la Présidente.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Justement je rebondis sur mon préopinant, Monsieur RITTER, savoir si ne pas chauffer une partie du bâtiment, prêterite le concept global.. je sais pas comment m'exprimer, je suis pas un expert.. du chauffage.

Qu'est-ce que ça ferait perdre de la température au reste du bâtiment ou augmenter les coûts de chauffage par le fait qu'il y aurait des pièces qui ne le seraient pas ? Donc c'est plutôt cette question-là qu'il faudrait étudier, que le confort de si on a froid à ces petites fefesses quand on va s'asseoir aux toilettes ou pas, ça m'a l'air d'être un autre débat. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Y'a beaucoup de questions techniques, ça sera intéressant d'aller en commission pour pouvoir avoir les réponses à ces questions. Je propose un renvoi en commission.

La Présidente (EVL) : Il a déjà été refusé. Madame KLEINER.

Mme la Maire : En fait la question s'est posée exactement dans les termes que vous évoquez Monsieur STURCHIO. Et lorsque la décision a été prise de ne pas chauffer ces toilettes, on avait considéré que le couloir.. le chauffage dans le couloir allait être suffisant pour tempérer cette pièce.

Donc c'est vraiment une question de confort. C'est pas une question de.. Moi je suis plutôt favorable à ce qu'on renonce à ce poste.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Bien je suis très content d'entendre toutes ces réflexions et toutes ces remarques sans qu'on ait à passer le projet en commission, petite ou grosse ça s'est à voir.

Je vous propose qu'on vote sur le siège cet amendement et le projet également. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. Oui c'est l'humour fin de la soirée. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur cet amendement. Donc il vous est proposé par le groupe PLR de supprimer la ligne installation chauffages de Fr. 12'500.00 et de ramener le montant TTC de l'investissement à Fr. 268'500.00 pour le projet de délibération 2363, travaux de rénovations à la maison onésienne.

Celles et ceux qui approuvent cet amendement, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le 1. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 19 oui, 3 abstentions et 0 non l'amendement est accepté.

L'amendement du projet de délibération 2363 est approuvé par 19 oui, et 3 abstentions (23 votants)

La Présidente (EVL) : S'il n'y a plus de prise de parole sur le sujet nous allons voter le projet de délibération amendé. Est-ce que je peux demander à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus ? C'est ok ? Ah j'ai pas vu, pardon. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui je vais m'opposer au vote mais je dis pourquoi. Simplement moi je me sens vraiment pas confortable à voter des rénovations. J'ai vraiment.. je considère que les dépenses énergétiques des bâtiments c'est un point central du pouvoir de la commune sur l'action écologique et je me sens responsable d'aller visiter les bâtiments et les rénovations à faire. Donc je voterai pas ce projet.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Alors Monsieur PASQUIER, je vous laisse nous lire les attendus. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 20 oui, 1 non et 2 abstentions le projet de délibération 2363 est approuvé. Nous allons encore traiter le point 10 et ensuite nous ferons la pause avant d'aborder le reste de l'ordre du jour.

Le projet de délibération 2363A est approuvé par 20 oui, 1 non et 2 abstentions (23 votants)

Délibération 2363A dont la teneur est la suivante :

« Vu la volonté de la Ville d'Onex d'entretenir son parc immobilier

Vu le vieillissement et les pannes récurrentes de l'ascenseur

Vu la volonté de passer à l'éclairage LED pour une meilleure performance énergétique

Vu l'éclairage extérieur au sol de la terrasse qui est hors service

Vu les besoins d'installer / optimiser la régulation de ventilation

Vu l'intérêt d'améliorer la performance acoustique de certaines portes

Vu le devoir de mettre en conformité la porte coulissante de l'entrée principale

Vu la nécessité de régler le problème d'infiltration dans le couloir du sous-sol

Vu le plan des investissements

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui, 1 non et 2 abstentions sur 24 Conseillers municipaux présents

1. *De réaliser les travaux de rénovation à la Maison Onésienne sur l'ascenseur, les systèmes d'éclairage, les installations de ventilation et de chauffage et divers autres travaux*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 268'500.00 destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 268'500.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
6. *D'attribuer, lors du bouclage des comptes, au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, un montant de Fr. 2'685.00 représentant 1 % de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables »*

* * *

10) Acquisition de cinq véhicules, de machines et de matériel - Crédit de Fr. 497'500.00 (projet de délibération 2364)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Alors concernant ce projet de délibération, comme vous avez pu le constater, le service est beaucoup impliqué et c'est donné énormément de peine en mettant dans l'exposé des motifs un certain nombre de photos pour que vous ayez ces images. Ça aide parfois à prendre les décisions, de voir de quoi est-ce qu'il s'agit.

On fait référence à des experts dans ces exposés des motifs pour chaque véhicule. En vous disant, voilà on a consulté nos experts. Et en effet, on a un technicien qui est très professionnel et qui est un excellent superviseur à ce sujet. Et on s'appuie énormément sur lui et c'est tout à fait bien.

Comme vous avez aussi pu le constater, en général, donc on écoute l'avis de ce technicien. Sauf pour un véhicule qui devait aller jusqu'en 2026, c'est le véhicule des jardiniers. Et en fait, concernant ce véhicule, on a décidé de le changer de manière prématurée parce que par rapport au réchauffement climatique et au vieillissement du patrimoine arboré, et bien les interventions des jardiniers sont beaucoup plus courantes.

Le rythme a augmenté. Les soins qu'on doit porter aux arbres sont plus fréquents. Et dans le véhicule qu'ils ont aujourd'hui ils ne peuvent transporter que 300 kilos de charge.

Donc en fait il y a une réelle augmentation des déplacements et une augmentation du temps de travail, donc de changer ce véhicule eh bien c'est bon pour la planète, comme l'a très

bien dit Monsieur Guy SUCHET, c'est des petits pas que l'on fait. Mais ça permet aussi de gagner du temps pour nos jardiniers.

Maintenant, par rapport aux choix qui ont été faits concernant ces véhicules, au sein de la commune nous avons des.. un certain nombre de critères et mes collègues et moi-même nous avons toujours rendu attentive les.. on a vraiment demandé en fait aux services de diminuer au maximum la pollution, que ça soit au niveau de la consommation, que ce soit au niveau des émissions du CO2, mais aussi la pollution sonore. C'est quelque chose dont on parle de plus en plus aujourd'hui.

Et en fait, on essaye de sortir le plus possible des énergies fossiles. Après on a aussi un deuxième critère, c'est le choix qui se fait en tenant compte des critères du label cité de l'énergie. Et par rapport à ce label, donc dans le cadre de l'axe mobilité, et bien il y a.. on nous présente les possibilités pour justement essayer de diminuer le plus possible les véhicules énergivores ou d'autres manières de préserver l'environnement.

Et puis, un quatrième.. un troisième point c'est que le Secteur de la voirie a mandaté un bureau d'études en environnement et en développement durable issu de l'EPFL, Quantis, et en fait, ce dernier il définit véritablement les impacts environnementaux des véhicules et c'est le cas pour la Toyota.

Maintenant, par rapport aux autres véhicules, le choix s'est fait vraiment dans cette optique de préserver notre environnement, d'avoir des véhicules les moins polluants possibles et tout en tenant compte, évidemment, de l'empreinte écologique. Voilà, merci Madame la Présidente.

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Le groupe UDC demande le renvoi en commission. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur TOGNAN. Un renvoi en commission a été demandé, je vais vous demander à chaque groupe qui le souhaite de se prononcer sur le renvoi en commission. Monsieur D'ARCANGELO-FRANCO.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Malgré le crédit important qui nous est demandé, le groupe socialiste estime qu'une commission n'apportera pas plus de connaissances ou de détails quant à l'acquisition de ces véhicules.

En effet, l'excellent document fourni par l'administration permet de se faire une idée claire des raisons qui sous-tendent la sélection des 10 véhicules. C'est pourquoi le groupe socialiste s'opposera à un renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif et l'administration pour l'excellent travail et la précision des données concernant le remplacement des ces véhicules.

Nous estimons pas nécessaire de renvoyer en commission. Par contre, si on vote sur le siège, je reviendrai sur les arguments par rapport à un des véhicules, que Madame YUNUS EBENER a mentionné. Après j'aurais des questions et des précisions à avoir par rapport à cette anticipation du renouvellement.

Mais ça nécessite pas la commission, je pense qu'on pourra nous répondre, puisque les gens qui connaissent bien le sujet sont présents, donc voilà on va pas demander le renvoi en commission. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. Je vois que le groupe des Verts a 2 prises de paroles, je vous rappelle que vous avez droit à une prise de parole pour le renvoi en commission. Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous refusons aussi le renvoi en commission car nous estimons qu'il n'y a pas pléthore d'offres en matière de tels véhicules. Donc on votera sur le siège. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le changement des véhicules, tout le monde le sait, se fait suite à un tableau donc démontrant le suivi et l'achat des véhicules. Avec toutes les informations reçues par l'expert en mécanique, donc il n'est pas nécessaire un renvoi en commission et on propose un vote sur le siège. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur FUSCO. Vote sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 18 non, 3 oui et une abstention, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi du projet de délibération 2364 est refusé par 18 non, 3 oui et une abstention, une personne n'ayant pas voté (23 votants)

La Présidente (EVL) : Monsieur JOUARDI... Ah.. plus personne demande la parole ? Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à remercier les services de renouvellement des véhicules parce que je vois qu'un gros travail qui a été fait. On a eu des problèmes il y a de longues années déjà. Et on avait demandé qu'un travail bien plus fin soit effectué sur le renouvellement des véhicules et je vois que c'est en très bonne voie.

Je précise.. j'aurais apprécié aller en commission pour discuter un peu avec les techniciens de la commune et puis voir les véhicules mais je pense que c'est tout à fait votable sur le siège. C'était vraiment pas une obligation. Mais vraiment je vous félicite pour ce travail, ça va dans le sens qu'on voulait et de l'intérêt général.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur les propos, comme je l'ai dit avant, de Madame YUNUS EBENER concernant la nécessité de remplacer cette camionnette de manière anticipée, 4 ans quand même, et de le faire pour des raisons tout à fait louables c'est le fait qu'on transporte plus de branches au centre de recyclage et que la camionnette actuelle qui date de 2014, donc pas si vieille que ça, elle est un peu petite pour transporter les branches.

J'entends bien ça mais ce qui m'interpelle un peu c'est quand même qu'un peu plus loin on va parler d'un projet de plus de chevaux pour moins de combustions. Il y a un projet de motion très intéressant qu'on va débattre tout à l'heure. Et dans le cas présent, je me demande si on devrait pas surseoir d'une année l'achat de cette camionnette, le remplacement puisque c'est pour des raisons qui sont lié à l'activité même et pas par le fait que le véhicule devient en bout de course.

Surtout que même s'il fonctionne au diesel maintenant, on propose un modèle de camionnette à gaz. Disons que pour l'instant, à ce jour, il y a pas de version électrique. Peut-être que dans une année ou deux, on aurait une version électrique et on sera plus dans la durabilité et peut-être qu'on peut aussi réfléchir au fait que le transport de branches peut-être pourrait se faire avec des chevaux, je sais pas on peut revoir peut-être certaines choses.

Dans l'intervalle, donc je pense que ma proposition c'est qu'on supprime ce véhicule pour cette année et qu'on se repose la question en 2023 en ayant pu débattre de comment on gère tous ces déplacements de branches et gestion de branches et de bois, etc. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Donc je reviens, vous demandez un amendement avec la suppression du point 2, véhicule de transport pour les jardiniers Fr. 1 16'500.00 soit une soustraction de Fr. 388'000.00. Est-ce que je calcule juste ? Fr. 381'000.00. au lieu de Fr. 497'500.00.

Alors donc l'amendement proposé est dans le récapitulatif d'enlever le point 2 véhicule de transport pour les jardiniers de Fr. 1 16'500.00, ce qui retrancherait Fr. 1 16'500.00 au total TTC qui serait donc de FR. 381'000.00 et non plus de Fr. 497'500.00.

Madame YUNUS EBENER... non je suis juste en train d'expliquer l'amendement. Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Alors je comprends tout à fait votre préoccupation Monsieur SUCHET et je la partage. Et j'aurais adoré aller dans ce sens et encourager le Conseil municipal à voter votre amendement.

Malheureusement, je ne peux pas le faire parce qu'au niveau de l'évolution technique pour des véhicules aussi puissants que ceux-ci et bien l'évolution ne va pas aussi rapidement que cela. On aimerait bien. Je suis d'accord avec vous mais ça ne fait que repousser la date et ça fait que les jardiniers vont continuer à polluer un peu trop avec leurs véhicules diesel et péjorer d'une année leurs conditions de travail, ce que je regretterais et j'irai pas du tout dans ce sens. Voilà, merci.

M. SUCHET (PLR) : Oui ce que j'ai pas relevé c'est que quand même si on regarde le tableau, le véhicule qu'on a acheté en 2014, on l'avait payé Fr. 39'000.00 et là on va remplacer par un véhicule qui à mon avis n'est pas entièrement justifié dans l'urgence avec une dépense de Fr. 1 16'500.00. Il y a quand même un saut financier important pour un gain environnemental qui me paraît discutable. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'aimerais savoir ce qui va advenir de ce véhicule qui va être remplacé ? Est-ce qu'il va être revendu ? Est-ce qu'il va être mis à la cave ? Enfin voilà j'aimerais savoir ce qui va devenir. Merci Madame la Présidente.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Alors j'ai des remarques aux questions d'une personne qui n'est pas du tout qualifiée dans ce domaine mais Monsieur RITTER a posé la question que je voulais poser. Qu'allez-vous faire des véhicules qui seront remplacés, s'il vous plaît ?

Et je me demande si le fait de pousser à la consommation de véhicules, de remplacer des véhicules qui fonctionnent encore, si toutefois ils fonctionnent encore, de les remplacer par des nouveaux, si ça fait vraiment du bien à la planète puisque fabriquer des véhicules c'est quand même polluant. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Moi je.. pour rebondir sur ce que Monsieur Guy SUCHET a évoqué en disant il n'y a pas urgence. Moi j'ai envie de dire qu'il y a urgence climatique pour faire un jeu de mots.

Et puis pour répondre à vos deux questions, c'est Madame MASE et Monsieur RITTER, il y a une reprise par le fournisseur. Donc voilà, on achète un nouveau et puis c'est lui qui gère l'ancien.. le modèle le plus ancien. Voilà, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci beaucoup pour cette explication qui va pas dans le sens du bien de la planète puisque ça veut dire que ce véhicule diesel va continuer à être utilisé pendant de nombreuses années par quelqu'un d'autre et en plus on aura un véhicule à gaz. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. Bien, nous allons voter l'amendement. La parole n'est plus demandée. Nous allons donc voter l'amendement du groupe PLR. Je vous rappelle que dans le récapitulatif, l'amendement demandé est de supprimer le point 2 véhicule de transport pour les jardiniers FR. 116'500.00, ce qui porterait le total d'acquisition des véhicules à Fr. 381'000.00.

Celles et ceux qui approuvent cet amendement, pressent le +. Celles et ceux qui refusent cet amendement, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 12 oui, 5 abstentions et 5 non, l'amendement est approuvé.

L'amendement du projet de délibération 2364 est approuvé par 12 oui, 5 non et 5 abstentions, une personne n'ayant pas voté (22 votants)

La Présidente (EVL) : Je vois que la parole n'est plus demandée. Donc nous allons voter le projet de délibération amendé. C'est ok pour les chiffres ? Ok. Je vous passe la parole. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2364, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 21 oui et 2 abstentions, le projet de délibération 2364 amendé est approuvé.

Le projet de délibération 2364A est approuvé par 21 oui et 2 abstentions (23 votants)

Délibération 2364A dont la teneur est la suivante :

« Vu la nécessité de remplacer le véhicule Honda Jazz GE 421238 des pompiers, mis en service en 2009.

Vu la nécessité de remplacer le véhicule Goupil G3 GE 419930 de la voirie, mis en service en 2009.

Vu la nécessité de remplacer le chariot de travail Etésia Hydro 100D GE 5646 des jardiniers, mis en service en 2011.

Vu la nécessité de remplacer le tracteur Reform H6S GE 365865 des jardiniers, mis en service en 2008.

Vu la nécessité de remplacer la pelle mécanique du cimetière, mise en service en 1999.

Vu la nécessité d'acquérir une chargeuse pour le cimetière.

Vu la nécessité d'acquérir une lame à neige pour équiper le Meili 600, GE 94688.

Vu la motion M/176 A du 17 mai 2005 « Pour l'acquisition de véhicules communaux moins polluants » et la réponse du Conseil administratif du 29 novembre 2005.

Vu le programme de remplacement des véhicules.

Vu les offres reçues pour les remplacements.

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e.

Vu le plan des investissements.

Vu l'exposé des motifs.

Sur proposition du Conseil administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 21 oui et 2 abstentions sur 24 Conseillers municipaux présents

- 1. D'acquérir quatre véhicules, soit un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune, deux pour les jardiniers et un pour la voirie ainsi qu'une pelle mécanique et une chargeuse pour les travaux du cimetière et une lame à neige*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 381'000.00 destiné à ces acquisitions*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir le véhicule des pompiers et la lame à neige au moyen de 8 annuités et les deux véhicules des jardiniers, le véhicule de la voirie, la pelle mécanique et la chargeuse au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 381'000.00 afin de permettre ces acquisitions »*

* * *

Petite pause, on se revoit dans 20 minutes.

PAUSE 20H55

REPRISE 21H23

Départ de Monsieur MOSCHELLA à 21 heure 15

La Présidente (EVL) : Mesdames, Messieurs si vous ne souhaitez pas finir à point d'heure. Si vous voulez pas finir demain.

11) Plus de chevaux pour moins de combustion (projet de motion 389)

La Présidente (EVL) : Elle est signée du groupe Socialiste, Monsieur STURCHIO. Est-ce que je vous donne la parole ?

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste vous propose cette motion. En effet, la Ville d'Onex propose un service de ramassage des encombrants à cheval associant l'aspect social par la réinsertion des jeunes et l'aspect écologique en œuvrant à la protection de l'environnement.

En effet, la collecte est effectuée par l'atelier de traction animale de la Fondation officielle de la jeunesse, composée d'un à trois jeunes encadrés par un maître socio-professionnel à l'aide d'un véhicule hippomobile.

Ces adolescents ont l'opportunité d'acquérir des compétences personnelles et sociales indispensables à leur intégration professionnelle.

Il existe un autre partenariat....

La Présidente (EVL) : Une petite seconde Monsieur STURCHIO.. excusez-moi messieurs, s'il vous plaît messieurs. Merci. Pardon vous pouvez reprendre.

M. STURCHIO (S) : Merci. Il existe un autre partenariat cette fois entre la fondation des Évaux et la fondation officielle de la jeunesse pour la tonte à cheval qui s'effectue dans la zone loisirs du parc des Évaux d'avril à octobre.

Le groupe Socialiste profite pour saluer ici l'orientation socio-éducative de cette démarche qui contribue à la mission sociale tant de la fondation des Évaux que de la Ville d'Onex. Nous pensons que de nombreux services municipaux peuvent être avantageusement réalisés via la traction hippomobile. Les chevaux commencent à faire leur retour en ville dans différentes collectivités. Le cheval est vu comme un outil de développement durable au service des collectivités.

En effet, le cheval émet moins de CO₂ qu'un système motorisé. De plus, la volonté de favoriser l'utilisation du cheval en ville traduit une volonté de repousser le bruit et la pollution dans une mouvance d'un urbanisme vert.

Il existe une revalorisation des missions des collaborateurs et des collaboratrices par exemple chargés de la collecte de déchets. La force sociale de l'équidé permet de restaurer les liens entre habitants et employés municipaux si cela s'avérait nécessaire. Sa connotation nature facilite la sensibilisation à l'écologie.

Dès lors, nous souhaiterions que l'administration communale aille encore plus loin que la seule prestation actuellement effectuée par la FOJ et étudie toutes les autres possibilités en partenariat avec celle-ci auxquelles un véhicule hippomobile peut suppléer les véhicules moteurs à combustion et explosion tout en assurant les missions de la commune.

Je vous remercie de faire un bon accueil à cette motion.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur STURCHIO. Juste avant de continuer à donner la parole, j'ai loupé l'entrée en matière. Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à l'entrée en matière ? Ok. Monsieur JOUAIID.

M. JOUAIID (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors vu l'exposé des motifs social et écologique, les Verts souhaitent qu'on le vote sur le siège. Merci Madame la Présidente.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Dans un premier temps, le MCG relève que toutes mesures visant à réduire le CO₂ est bonne à prendre. Néanmoins, nous demandons au conseil administratif de bien vouloir nous transmettre un rapport détaillé des avantages et des coûts dans le cas où le projet de motion venait à être validé.

D'ailleurs le MCG se réjouit d'avance de la réponse qui sera apportée par le CA. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur FUSCO. La parole n'étant plus demandée. Ah, Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Désolé, c'est de nouveau moi. Je pense que c'est tout à fait intéressant cette réflexion qui va tout à fait dans le sens

du développement durable et de notre réflexion par rapport à ce qu'on a évoqué tout à l'heure concernant les véhicules, par exemple.

Par contre, je serais très intéressé à avoir des informations avant d'étendre cette prestation, des informations sur les chevaux dans le sens où je sais que les chevaux aiment travailler c'est pas un problème. Le fait de les solliciter pour nous aider, c'est quelque chose de traditionnel dans beaucoup de civilisations.

Par contre, ce qui est important aussi c'est la façon dont ils sont traités en dehors du travail, leur nourriture, leur hébergement, leur mise aux prés, ces choses-là. Et je pense qu'avant d'étendre ce partenariat, il faudrait qu'on ait une information sur comment sont traités les chevaux et comment sont gérés les chevaux de cet organisme. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais compléter les propos de mon collègue Guy SUCHET en étant davantage perplexe sur cette initiative. Cette motion visant à étoffer, à étendre la pratique d'avoir des chevaux dans la ville, c'est une pratique très française qu'on trouve dans les villages en France.

Je me pose la question sur la protection des animaux au 21^{ème} siècle d'utiliser des animaux pour des besoins en pleine cité urbaine à travers les bus, les trams, les véhicules de la cité s'il n'y a pas là un paradoxe et si on fait pas fausse route.

Donc je reste très perplexe sur cette motion socialiste visant à utiliser davantage les animaux, des chevaux pour les besoins des humains.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Bien que cette idée est louable, je me pose aussi des questions sur son coût que ça peut engendrer et aussi ces chevaux ils ont besoin aussi de surface.. Je vois que les chevaux de la FOJ sont parqués tous les jours quand ils travaillent dans un enclos au parc des Évaux qui se trouve juste à côté de où j'habite et ils y restent quand même certaines heures.

Donc est-ce que.. j'y connais pas grand-chose en cheval et du coup je me pose la question combien d'heures ils peuvent travailler, etc. C'est pour ça que moi personnellement j'aimerais bien renvoyer ce sujet en commission pour avoir un peu plus d'informations. Merci.

La Présidente (EVL) : Vous faites une demande de renvoi en commission ? Très bien, demande de renvoi en commission a été faite. Donc chacun s'exprimera sur la demande de renvoi en commission. Madame PERROTTET vous pouvez vous exprimer mais sur le renvoi en commission.

Mme PERROTTET (EVL) : Ok.. vous me coupez l'hebre sous les pieds là..

La Présidente (EVL) : Vous êtes pas obligée hein..

Mme PERROTTET (EVL) : comme le dit.. comment pourrait le dire un cheval.. Parce que moi j'avais des questions en fin de compte par rapport...

La Présidente (EVL) : Non non je suis désolée. Là on traite le renvoi en commission. Là on traite le renvoi en commission, si le renvoi en commission est refusé, le débat repartira.

Mme PERROTTET (EVL) : Donc je le dirais après.

La Présidente (EVL) : Très bien. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui refusent le renvoi en commission, le -. O pour l'abstention. Je démarre le vote.

Le renvoi en commission du projet de motion 389 est refusé par 17 non et 5 oui (22 votants)

Par 17 non et 5 oui le renvoi en commission est refusé. Le débat revient. Madame PERROTTET.

Mme PERROTTET (EVL) : Je vous remercie Madame la Présidente. J'ai trois points qui me vient en tête. Déjà on parle de cheval, mais est-ce que c'est bien des chevaux ou bien c'est des mulets ou des autres je ne sais plus comment ça s'appelle ?

Le coût de revient aussi ? Parce qu'il y a la pension, la nourriture, etc. À l'heure actuelle, moi je sais comme quoi.. les personnes qu'ont des chevaux, des vaches, etc. ont beaucoup de problèmes de fourrage et ça coûte terriblement cher.

Et aussi, la loi par rapport à l'OPAM ? C'est la loi pour les animaux. J'ai fini. Merci Madame la Présidente.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Vite fait, donc je pense que j'entends toutes ces questions et je vous remercie de votre intérêt. Je pense qu'il mériterait d'abord de justement, de voter cette motion et d'attendre la réponse du CA pour voir comment on se positionnera par la suite.

Par rapport, au bien-être des animaux, j'ose espérer qu'une fondation qui est sous contrôle de l'État respecte la loi et traite les animaux de la meilleure façon qui soit. Donc encore une fois, je vous invite à renvoyer.. enfin à accepter cette motion et à attendre la réponse du Conseil administratif. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors moi je suis un peu étonnée par certains propos. De tous ceux qui s'étonnent justement du bien-être des chevaux et qui en revanche ne s'étonnent pas quand on leur parle du bien-être des jardiniers. Qui s'étonnent du bien-être de ce que la nourriture des chevaux mais pas celles des enfants comme au dernier CM.

Donc.. il faut quand même un petit peu.. je sais pas revoir peut-être vos priorités. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame GIROUD. Bien, la parole n'étant plus demandée, je vous propose de lire les attendus de la motion et la voter. Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de motion 389, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 14 oui, 4 non et 4 abstentions, le projet de motion 389 est adopté.

Le projet de motion 389 est approuvé par 14 oui, 4 non et 4 abstentions (22 votants)

Motion 389 dont la teneur est la suivante :

« Vu le partenariat avec la Fondation officielle de la jeunesse

Vu le devoir de mission sociale de la commune et de la Fondation officielle de la jeunesse

Vu les principes de développement durable

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui, 4 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'élargir son partenariat avec la Fondation officielle de la jeunesse*
- 2. D'étudier toutes les possibilités permettant de suppléer les moteurs à combustion et explosion utilisés pour les missions communales par des moyens peu voire pas du tout polluant de type hippomobile »*

* * *

12) Promouvoir le bien-être et prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes (projet de motion 390)

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Très bien, je pense que je passe la parole à l'initiant. Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Les grands enjeux de santé publique nous positionnent face à des nouvelles menaces mais également à des nouvelles opportunités. La prise en compte de la dimension sanitaire dans les projets

d'aménagement du territoire, les actions en faveur de la qualité de l'air ou de la mobilité en sont des exemples.

L'environnement physique exerce une influence directe sur la santé de tous les êtres vivants. Bien que ces effets sur l'organisme humain soient difficiles à quantifier, on estime qu'il contribue pour une part importante estimée à environ 20% à notre état de santé.

La qualité de l'air, l'eau, les aliments ou des biens produits et services utilisés ou encore l'espace naturel qui est construit par exemple peuvent être à la fois des facteurs de protection et de risque pour la santé.

La planification territoriale, l'aménagement urbain, la promotion de la mobilité douce, le renforcement de l'offre en matière d'activités physiques et d'alimentation saine permettent de favoriser les conditions et un mode de vie propice au bien être et à la santé de chacun.

Une population informée est capable d'agir en faveur de sa santé. Les compétences en santé sont nécessaires à tous les âges de la vie pour prendre des décisions autonomes en faveur de son bien-être. Elles sont mobilisées dans la plupart des choix effectués au quotidien, que ce soit en matière de comportement ou de recours aux prestations de santé.

Or des études montrent quand dans notre pays, un quart des personnes sondées présentent des compétences limitées dans ce domaine. Cette situation réduit de façon importante leur capacité à prendre des décisions éclairées pour leur propre santé et celle de leurs proches.

Les obstacles qui freinent l'acquisition de ces compétences sont nombreux et cumulatifs, le sexe, l'âge ou le pays d'origine mais aussi une maîtrise insuffisante de la langue française. Un faible niveau de formation ou encore une précarité sociale et économique, par exemple.

Les conséquences actuelles démontrent un lien entre ces facteurs d'influence et une limitation de l'accès à la prévention, un mauvais état de santé ainsi qu'un taux d'hospitalisation plus élevé.

Ce que nous voulons : des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé. Ce que vit l'être humain pendant une période prénatale, l'enfance puis l'adolescence revêt une importance capitale pour le reste de son existence. Son développement physique, émotionnel et cognitif influe de façon décisif et déterminant sur la santé tel que l'apprentissage de base, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale.

Ainsi, disposer de la capacité d'effectuer des choix éclairés en faveur de sa santé et de se protéger des principaux risques sanitaires nécessite un ensemble de connaissances et de compétences qui se construisent dès l'enfance. Ce sont elles qui permettent à l'être humain de devenir un acteur de sa propre santé mais aussi d'optimiser ces ressources dans ce domaine pour jouir pleinement de son capital santé quel que soit son état initial.

Des mesures structurelles, par exemple de promotion de l'alimentation, peuvent être mises facilement en place au niveau scolaire. Les professionnels de la santé et des milieux éducatif et parental s'accordent à dire qu'il y a effectivement un problème de santé lié à la consommation de certains aliments.

Une harmonisation du message est donc nécessaire. L'efficacité des stratégies en milieu scolaire a déjà été démontrée à plusieurs reprises, par exemple une alimentation réglementée à l'école sans sucres et peu grasse, 30 minutes de plus d'activité physique,

pas d'écrans au parascolaire, information aux parents des résultats suivant : baisse de la prévalence du surpoids, augmentation des bonnes habitudes alimentaires et ce surtout dans les classes populaires.

Redonner l'habitude et le plaisir aux enfants de consommer des fruits en proposant un accompagnement pédagogique et une distribution hebdomadaire à l'école, gage d'une consommation durable qui continuera au-delà de l'enfance et permettra également une meilleure connaissance des modes de production et du terroir.

La stratégie étant à augmenter l'espérance de vie en bonne santé de la population. Ce qu'offre le milieu scolaire peut constituer un facteur de risque ou au contraire avoir un caractère préventif. Cette importance capitale de l'école en fait le centre des stratégies d'interventions destinées aux enfants.

Le groupe Socialiste est dès lors convaincu que des actions doivent être menées dans les écoles d'Onex. Il souhaiterait que le Conseil administratif étudie la possibilité de mettre sur pied un programme communal et ce avec le concours des directeurs et directrices des écoles onésiennes. Je vous remercie de votre accueil.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Effectivement la santé publique est un sujet important. Mais on peut se demander si c'est le rôle de la commune voir de l'État d'intervenir autant dans la vie pour éduquer les gens ou les enfants. Je pense que les parents s'en occupent.

Ceci dit, c'est un sujet auquel je suis très sensible et je suis d'accord avec beaucoup de points que Monsieur STURCHIO a abordé. Cependant je m'étonne que dans son intervention, sauf erreur de ma part et si toutefois j'ai bien entendu, rien ne mentionne les méfaits notamment du tabagisme qu'on ne parle que des méfaits d'une mauvaise alimentation sur la santé. Or le tabagisme est bien plus destructeur que.. est très destructeur vu le nombre de morts qu'il y a chaque année en Suisse à cause de ce problème.

Et je pense que montrer l'exemple serait déjà une bonne chose. Or il me semble que même au sein de ce Conseil municipal, il y a beaucoup de gens qui fument. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le MCG s'oppose à la motion. En effet, ce n'est pas la commune de promouvoir le bien-être et de prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes. Il s'agit là du rôle des parents, dans un premier temps, ainsi que du département de l'instruction publique. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez, moi c'est une motion que j'applaudis des deux mains personnellement. On dit que c'est pas à la commune de faire, mais je crois que la commune peut aider à faire les choses.

Je crois qu'il est très important et si tous les organes communaux, cantonaux, à l'école le font et bien il peut y avoir une synergie qui permet de faire avancer les choses. Il y a énormément de travail à faire.

Moi j'ai des exemples quand au pavillon j'ai après une trentaine d'enfants qui viennent après l'école et puis les mamans qui les rejoignent pour leur donner les 4 heures. Je vois des

chips, des barres chocolatées, des biscuits. Je vois jamais un seul fruit et je trouve qu'il y a vraiment un manque d'informations.

Et je pense que l'on doit faire front dans toutes les possibilités que l'on a à disposition pour essayer de corriger le tir. Quand on dit que c'est pas à nous de s'insinuer dans la vie, mais non de bleu l'école on s'insinue bien dans la vie des enfants pour les éduquer. Et bien je pense qu'on doit éduquer la bouffe aussi puisque les parents.. pour certains c'est peut-être un peu tard mais on peut éduquer les parents et surtout les enfants.

C'est pour ça que je dis qu'il faut voter cette motion et aller vraiment de l'avant et voir ce que le Conseil administratif nous propose.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Donc je rejoins parfaitement mon collègue. J'aimerais juste rajouter par rapport à la cigarette et à la fumée, qu'il y a déjà des mesures en place qui sont édictées par la Confédération.

Les enfants en dessous de 18 ans n'ont pas le droit d'acheter des cigarettes mais en revanche ils peuvent s'acheter autant de coca qu'ils veulent. Merci.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Je dois dire que je suis un tout petit peu étonnée de certaines réactions à cette motion dans cette salle parce que je constate que.. en fait vous ignorez complètement toute une série d'actions qui sont connues.. qui sont menées par la commune depuis fort longtemps à destination des enfants que ce soit dans le cadre de l'agenda 2030 scolaire dont on vient de renouveler finalement les associations mandatées pour intervenir dans les écoles et d'ailleurs il y a un programme alimentation.

Que ce soit une action générale du pôle santé qui fait un travail aussi de prévention sur la question de l'alimentation saisonnière et de proximité. Que ce soit au niveau des programmes de santéescalade qui sont les programmes d'entraînements à la course de l'escalade où on participe à la distribution de pommes dans les écoles.

Bref, je me réjouis que cette motion soit votée puisque ça sera l'occasion pour les services compétents, c'est-à-dire le Secteur du développement durable et le Service social santé enfance, qui mènent conjointement ces différentes actions de pouvoir présenter leur travail et vous montrez peut-être le panel de ce qui est fait et de ce qui.. une fois que vous aurez ce panel, restera peut-être encore à faire. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. C'est un plaisir d'intervenir après le Conseil administratif pour dire que le groupe PLR ne votera pas cette motion.

Je comprends pas la majorité de ce Conseil municipal, parti Socialiste et les Verts, qui arrêtent pas d'inonder notre conseil administratif de motions et autres. Je vous invite à lire ma question écrite, je me réjouis de la réponse. Arrêtons de faire des choses qui sont de compétences du Canton, les programmes scolaires sont à la charge du département de l'instruction publique.

Bien sûr qu'on peut tout faire, bien sûr qu'on peut prendre encore des initiatives qui existent au niveau cantonal et puis d'aller faire des choses dans chaque classe, dans chaque activité parascolaire, mais choisissons nos priorités et laissons au Canton établir les programmes d'éducation. Je vous remercie. Donc votera pas cette motion.

M. STURCHIO (S) : Oui juste pour dire donc la commune c'est l'État, c'est un peu pareil à un autre niveau donc c'est la mission d'une commune comme du Canton. Et puis là, la Droite se soucie du bien-être des chevaux mais quand il s'agit des enfants plutôt précarisés, là elle n'est plus vraiment intéressée.

Donc je trouve quand même assez moyen les arguments et ce que j'ai entendu. Je pense que vous allez difficilement pouvoir continuer à vous regarder dans une glace. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur STURCHIO. La parole n'étant plus demandée à Monsieur PASQUIER de bien vouloir lire les attendus de cette motion. Celles et ceux qui approuvent ce projet de motion 390, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote. Excusez-moi c'est assez gênant.. merci.

Par 14 oui et 8 non, le projet de motion 390 est adopté.

Le projet de motion 390 est approuvé par 14 oui et 8 non (22 votants)

Motion 390 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan cantonal de prévention et promotion de la santé

Vu les problèmes d'obésité qui augmentent chez les enfants et les jeunes

Vu la nécessité d'agir dès le plus jeune âge

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui et 8 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité d'instaurer un plan communal de promotion de la santé pour les plus jeunes*
- 2. De proposer dans ce cadre des ateliers de sensibilisation de l'importance de l'alimentation dans la santé »*

* * *

13) Pour une participation des enfants à la vie communale (projet de motion 391)

La Présidente (EVL) : Il s'agit d'un projet du groupe Socialiste et c'est Madame DIOP, je pense.. Je vous passe la parole ?

Mme DIOP (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc je commencerais par dire que les enfants ne sont jamais trop jeunes pour faire entendre leur voix. Cette motion s'inscrit dans le cadre des Droits de l'enfant et je me permets de vous rappeler le droit à la participation qui est inscrit dans la Convention internationale des droits des enfants.

Cette Convention est un accord officiel, une loi dans laquelle 54 droits de l'enfant sont inscrits. Elle vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants du monde et les inciter à participer à la vie active. La promotion de la citoyenneté active fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie. Le droit à la participation s'articule autour de 5 grands axes, le droit d'être entendu, de s'exprimer librement, le droit à la liberté de penser et de religion, le droit de s'associer, le droit d'accéder à l'information et enfin le droit de participer à la vie culturelle. Il est important que l'enfant sache qu'il a le droit de donner son avis sur tous les sujets qui le concernent et que ça compte même face à un adulte.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité des autorités de mettre en place des instances participatives qui sont des espaces de paroles qui ont pour but de permettre aux enfants de participer à des prises de décisions importantes concernant leur quotidien en partageant leurs opinions. C'est une occasion pour eux d'apprendre comment fonctionne une démocratie en exerçant à argumenter et à débattre avec les adultes et d'autres enfants.

Enfin, l'objectif est que l'enfant puisse apprendre davantage sur son droit et de participer et aussi de savoir comment faire pour se faire entendre, donc de proposer des idées intéressantes et utiles pour la société. En résumé, je vous invite vivement à voter cette motion si vous êtes sensibles à cette problématique, les enfants. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Merci Madame DIOP. J'ai complètement oublié, je vais le faire maintenant, l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Non, ok. Alors allons-y.

Personne ne veut prendre la parole ? Je vais mettre au vote si personne ne prend la parole. Ok. Monsieur PASQUIER si vous pouvez nous lire les attendus de ce projet de motion s'il vous plaît. Vous voulez parler ? Monsieur ABBE-DECARROUX.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Sur le fond, tout cela me paraît intéressant mais dans votre objectif on n'y parle pas davantage.. on parle des Droits mais on parle pas non plus des obligations.

Je pense que dans ce contexte-là, ce qui serait intéressant c'est de peut-être de relancer un parlement des jeunes, on fait à la fois le poids des droits mais également des responsabilités quand on est dans un parlement en particulier, aussi les obligations de chacun dans une société de se respecter et de le faire.

Donc je vois pas tellement où on irait, comme la motion précédente qui demande beaucoup de choses mais en fait il y a beaucoup de choses qui se font déjà et dans ce contexte-là si nous devons voter la motion, je serais plutôt.. le groupe PLR serait plutôt d'accord mais je

dirais peut-être de relancer le parlement des jeunes dans ce contexte pour donner une dimension qui soit à la fois sur les droits mais également sur les responsabilités.

M. GAUTHIER (S) : Je voulais peut-être simplement préciser à Monsieur ABBE-DECARROUX que sauf erreur de ma part, le parlement des jeunes s'adresse aux enfants à partir.. aux jeunes adultes à partir de 15 ans alors que la motion concerne des enfants âgés de 4 à 12 ans. Donc c'est pas tellement le même public cible dont il est question.

Mme DIOP (S) : Voilà, c'est cette précision que je souhaitais apporter. Ça vise vraiment les enfants de 4 ans à 12 ans qui sont à l'école primaire et à qui, par exemple si on veut installer des places de jeux, on peut leur demander leur avis. Donc c'est dans ce sens mais pas.. qu'ils connaissent leurs droits par.. comment ça s'appelle.. l'instruction civique, ils connaissent quand même un petit peu, mais le but c'est de leur faire comprendre comment fonctionne une démocratie.

Ils peuvent venir ici débattre d'un sujet avec les conseillers administratifs ou bien s'ils ont envie de changer quelque chose dans leurs écoles, un jeu ou autre choses, ils savent comment s'y prendre, comment il faut faire pour faire entendre leurs voix. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Donc nous, le groupe des Verts, on soutient aussi cette motion car finalement ces enfants c'est aussi les futurs citoyens dans 5/10 ans, ils seront avec nous. Par contre, je regrette que les 13/15 ans ne soient pas pris en compte dans la motion. Je vous remercie.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Concernant les enfants de 4 à 12 ans, il faut savoir que dans les écoles vous avez ce type de dynamique déjà aujourd'hui. Pour avoir eu mes enfants à l'école de Belle-Cour, c'est exactement le cas et je le sais que c'est dans d'autres écoles également onésiennes et pas seulement onésienne.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. Alors nous pouvons passer à la lecture des attendus de ce projet de motion. Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de motion 391, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 14 oui, une abstention et 7 non, le projet de motion 391 est adopté.

Le projet de motion 391 est approuvé par 14 oui et 7 non et une abstention (22 votants)

Motion 391 dont la teneur est la suivante :

« Vu que la prévision d'effectifs d'élèves de 1P à 8P est estimée à 1589 élèves pour 2022 sur la commune

Vu que ces élèves sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et sont issus de milieux sociaux, économiques et culturels différents

Vu que la promotion de la citoyenneté active fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en société

Vu que les programmes scolaires visent aussi à permettre à l'enfant de s'approprier les valeurs de la République et de contribuer au mieux vivre ensemble.

Vu les nombreuses prestations proposées par la commune sur l'accueil et l'encadrement des enfants âgés de 4 à 12 ans.

Vu les articles 12, 13, 14, 15, 17, 31 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant [CDE] qui garantit à ce dernier le droit de donner son avis, d'être entendu sur toute question qui le concerne, le droit à la liberté d'expression, de pensée et de religion, d'être informé à travers divers moyens, de pouvoir exprimer son opinion sur les sujets qui l'intéresse. Participer, c'est aussi prendre part à la vie culturelle, pouvoir se retrouver avec d'autres enfants afin de discuter ensemble, de connaître leurs opinions et donner son propre avis.

Vu que le droit participatif peut s'exercer à la maison, à l'école, dans le quartier, dans une activité extrascolaire, club de sport ou autre,

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui et 8 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier les possibilités d'impliquer les enfants dans les processus décisionnels afin qu'ils puissent donner leur avis sur les sujets qui les concernent*
- 2. Permettre aux enfants de découvrir le fonctionnement d'une démocratie au niveau communal*
- 3. D'inscrire le droit participatif des enfants parmi les priorités de l'agenda communal »*

* * *

14) Augmenter la subvention pour les abonnements TPG des Onésiennes et Onésiens [projet de motion 392]

La Présidente (EVL) : C'est un projet du groupe des Verts, signé Cora BEAUSOLEIL. Je vous passe la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. La Ville d'Onex encourage la mobilité douce auprès des habitantes et habitants. La commune notamment en proposant une subvention de Fr. 50.00 pour l'achat d'un abonnement annuel UNIRESO.

Nous les Verts, nous souhaitons augmenter le nombre d'abonnements subventionnés, aujourd'hui fixé à 350. Comme vous le savez, l'utilisation des transports en commun par la population plutôt que la voiture, offre de nombreux avantages individuels et aussi collectifs.

Les transports collectifs émettent moins de CO2 par personnes au kilomètre que les voitures. Ils offrent plus de sécurité sur les routes. Ils utilisent moins d'espace en ville quand ils sont privilégiés aux voitures. Ils limitent les besoins en nouvelles routes. Ils libèrent aussi les terrains pour l'installation d'infrastructures de végétations ou d'espaces libres. Ils permettent également d'éviter les bouchons. Enfin, leur développement augmente la valeur des propriétés, rend la ville plus attractive pour les entreprises et les investisseurs.

Tous ces avantages font des transports en commun un moyen de déplacement à encourager auprès de la population. Mais plus que d'encourager, c'est un nouveau réflexe à adopter. À notre niveau communal, le fait de subventionner les abonnements et de communiquer sur cette mesure permet d'insuffler un nouveau réflexe à la population.

Cette nouvelle possibilité permet d'envisager pour des personnes qui n'avaient pas idée jusqu'ici que l'achat d'un abonnement TPG, de leur donner ensuite la possibilité petit à petit de prendre le réflexe de délaissier la voiture au profit des transports en commun, but sous-jacent de la présente motion.

Je vous invite donc à soutenir notre projet de motion afin d'augmenter le nombre d'abonnements subventionnés mis à disposition de la population dans le but qu'une plus grande partie des habitants puissent en bénéficier et surtout de promouvoir un réflexe de mobilité douce auprès de la population. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Là aussi j'ai loupé l'entrée en matière. Donc quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière ? Non, très bien. Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. À titre personnel, je ne suis pas du tout pour le subventionnement des abonnements TPG supplémentaire pour la population générale car les TPG sont déjà largement subventionnés par le contribuable genevois.

Par contre, au vu des prix très élevés des abonnements pour les mineurs qui ne bénéficient que d'un rabais de 20% sur le prix de celui de l'adulte, je propose une solution axée sur les jeunes.

Ces subventions ciblées sur les jeunes ont pour effet positif d'habituer ces derniers aux transports publics et aussi de décriminaliser un oubli, un non-paiement ou un dépassement du temps, sachant que le montant des amendes est de Fr. 100.00, le même que pour les adultes, ce qui est absolument délirant.

C'est pour cette raison que je dépose un abonnement... euh pas un abonnement.. un amendement pardon. Donc je lis déjà l'amendement ou pas ? Oui. Alors je propose.

Le Conseil municipal demande au conseil administratif :

1. De chiffrer la possibilité de subventionner les abonnements TPG annuels pour les onésiens mineurs, en formation pouvant justifier le besoin d'utilisation des transports publics

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. Donc il me faudrait cet amendement. C'est une bonne question.. donc si je comprends bien et faut me corriger. Nous remplaçons le point 1 par ce point ? C'est exact ?

Et puis bah le point 2, j'imagine qu'il reste.. de communiquer largement aux onésiennes et aux onésiens la possibilité d'avoir accès à cette subvention.. je suppose que le point 2 reste. Ok. Donc il est proposé un amendement de remplacer le point 1 par

1. De chiffrer la possibilité de subventionner les abonnements TPG annuels pour les onésiens mineurs, en formation pouvant justifier le besoin d'utilisation des transports publics

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Ces questions-là de l'encouragement à la mobilité douce sont traitées par le Secteur du développement durable dont je m'occupe encore pour une semaine et demie. Donc il me revient de vous répondre aujourd'hui.

Très sincèrement, j'ai aucun problème avec cette motion sur le fond et j'ai aucun problème non plus avec la proposition de Monsieur RITTER sur le fond puisque finalement c'est un débat que l'on a avec le Secteur développement durable assez régulièrement de savoir comment on peut encourager à l'utilisation des transports publics.

Quels moyens on y met ? Quelle méthode on y met ? Parce qu'il faut savoir qu'on doit passer par une plateforme des TPG pour ce système-là et que finalement c'est assez contraint. On ne peut pas tout à fait y faire ce qu'on veut comme on veut sur cette plateforme.

On ne peut pas par exemple trop limiter l'écoulement du temps. Ça c'est des choses qu'on avait envisagé de faire les années précédentes. Je vous parle un peu.. on a tâtonné sur ces prestations plusieurs fois. Donc des fois on a fait des échelonnements dans le temps pour éviter que tout parte sur un petit court laps de temps. Donc pour que tout le monde ait un peu la même chance d'en avoir.

On a fait des tarifs différenciés entre les adultes et les enfants. On a fait différents modèles et puis cette année 2022, on a décidé de tenter ce que font la plupart des communes. C'est-à-dire de garder ce montant de subventionnement mais de les mettre en vente à partir du 1er juillet uniquement et pourquoi ?

En fait c'est un petit peu pour répondre à votre remarque Monsieur RITTER. En fait, le 1er juillet c'est bien pour le rythme scolaire. Parce qu'il faut savoir qu'en fait il y a un problème de timing avec ces abonnements parce qu'en fait, si vous avez déjà un abonnement bah vous allez pas le reprendre s'il vous reste encore 6 mois d'abonnement, vous allez pas prendre ce bon.

Donc vous voyez bien qu'il y a un problème de timing. C'est pour ça qu'en fait on fait ce choix-là, parce que c'est un peu une des rares possibilités qu'on avait dans ce contexte. Et on a fait comme la plupart des communes font, c'est-à-dire on a pris à partir du 1er juillet comme ça on est vraiment calé sur l'année scolaire et donc on répond un peu à votre préoccupation.

Sur la forme, vous pouvez amender cette motion, la voter, pas la voter, etc. mais j'ai envie de vous dire, c'est pas le bon moment et c'est pas le bon moyen. Parce que c'est le vote du budget qui va déterminer ça.

Donc faites-en une résolution peut-être pour nous proposer de vous présenter un budget avec plus de moyens et puis évidemment si le Conseil municipal vote en majorité pour présenter un budget avec plus de moyens sur les aides TPG, bah ça sera un signal fort pour ma collègue Anne KLEINER qui va reprendre le dicastère et la responsable de secteur au moment de l'élaboration du budget.

Et puis au budget, on viendra vous montrer.. bah voilà les possibilités qu'on a fait et puis comment on envisage pour 2023 de développer cette prestation ou pourquoi on l'envisage. Et ça ça ne m'appartient pas.. de ne pas la développer et pour quelles raisons.

Et puis ça sera le bon moment de faire ce débat. Parce que finalement, une motion on va devoir vous faire une réponse. Alors l'autre solution c'est que bah on vous fait 2 lignes au moment de la présentation du budget en disant que le Conseil administratif y a répondu par la présentation du budget. Ça c'est l'autre option.

Mais ça donnerait pas vraiment un signal fort puisque finalement, ça sera pas une prise de position du Conseil municipal. Donc si vous voulez donner un signal au moment de l'élaboration du budget, moi je pense que ça serait mieux de retransformer ça en résolution. Et puis on pourrait intégrer la proposition de Monsieur RITTER aussi et puis de voter ça, comme ça au moment de l'élaboration du budget bah on sait que vous attendez un effort sur cette prestation.

Et puis après, les spécialistes du domaine nous diront ce qu'on peut faire et puis vous pourrez vérifier ça au moment du débat budgétaire dans l'analyse du budget du Secteur du développement durable.

Voilà la proposition que je vous formule. Elle est moins bureaucratique, dans le sens elle appelle pas une réponse du Conseil municipal. Elle donne un message fort de la part du Conseil municipal pour orienter le travail de l'administration et il me semble qu'on pourra ainsi.. enfin ma collègue et Madame CLAIRE pourront ainsi vous expliquer pourquoi tels choix ont été faits dans le budget et de quelle manière. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Merci pour vos commentaires Monsieur RITTER, aussi je trouve intéressant votre réflexion sur les jeunes, notamment comme vous disiez le fait que les amendes soient données de Fr. 100.00 à des jeunes, des fois ça met en poursuites, etc. Je trouve que c'est une réflexion intéressante à laquelle je n'avais pas forcément pensé d'axer sur les jeunes.

Et merci Madame KAST sur la résolution. En fait dans mon optique c'était de le mettre avant, bien en amont du budget une motion et que si elle est votée, ça donne une impulsion et que le CA pourrait en suite proposer dans le budget une augmentation.

Mais si je comprends bien, c'est un peu naïf de ma part parce qu'une motion n'est pas assez forte pour que le CA en suite en prenne compte dans le prochain budget. Merci en tout cas.

M. PASQUIER (PLR) : Bon je sais pas si Madame KAST veut répondre à la question directement pour pas perdre le fil du débat ? Je vous laisse.

Mme KAST : Oui c'était juste pour répondre à Madame BEAUSOLEIL sur la question technique législative.. j'ai envie de dire. Non, une motion est forte aussi mais disons qu'elle va appeler une réponse. Puis la réponse que vous attendez, c'est un acte budgétaire.

Donc la résolution, elle va tout aussi bien puisque c'est une prise de position du Conseil municipal. Elle donne le même message et elle est un tout petit peu plus légère en terme bureaucratique.

Je pense que s'il y a une grosse majorité du CM qui vote cette résolution, enfin qui voterait le texte transformé en résolution, le message il est très clair. Et puis après vous vous en rappelez au moment du budget et vous demandez ce qui a été fait pour répondre à cette résolution.

Me semble-t'il, ça serait même encore plus simple qu'une motion car elle va rentrer dans le pipeline, la motion, on va y apporter une réponse puis finalement.. voyez il y a un traitement budgétaire d'un côté, un traitement de réponse de l'autre.. voilà. C'est simplement une proposition pour que ce soit vraiment la prise de position du CM qui envoie ce message. Je crois que c'était votre but, vous venez de le dire.

Donc autant utiliser l'outil le plus symbolique qui n'est pas fort contraignant mais la motion non plus, donc là-dessus voilà.. et puis si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée au budget, bah il vous sera possible de proposer un amendement au budget sur cette ligne.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. En fait, moi j'ai proposé cet amendement parce qu'en fait j'ai aucune idée de ce que ça pourrait coûter à la commune de payer la totalité des abonnements à tous les enfants.. enfin tous les mineurs onésiens. C'est pour ça je pose la question puis c'est après coup une fois qu'on a les chiffres qu'on peut décider si on paye la totalité, le 50%, le 80%.. j'en sais rien. C'est pour ça que voilà pour moi je pense que la motion dans ce premier stade c'est la bonne solution. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. C'est un sujet très intéressant qui anime notre CAUCUS. On aimerait vous proposer une autre variante, c'est celle du renvoi en commission.

Le renvoi en commission parce que je sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller sur le site des TPG et puis de regarder un peu quelles étaient les pratiques des différentes communes.

Permettez-moi de vous en citer quelques-unes, par exemple à Aire-la-Ville tout le monde peut obtenir une subvention, c'est Fr. 50.00 et il y a pas de quotas. Il y a d'autres communes où c'est limité aux juniors mais juniors jusqu'à 24 ans. Certaines communes donnent des sommes assez importantes, près de Fr. 400.00 c'est le cas de Dardagny mais réservé

uniquement aux juniors.. aux écoliers sans quotas. C'est la commune qui envoie un courrier aux parents d'écoliers.

C'est vrai que notre commune,, mais on le comprend par rapport aux moyens qu'elle dispose, fait partie des communes qui subventionnent le moins les abonnements TPG pour un montant si vous faites le calcul, sauf erreur Fr. 50.00 sur 350 abonnements, on arrive à Fr. 17'500.00.

Alors on pourrait multiplier par 2 à titre symbolique cette somme. Et effectivement, le conseil administratif a raison, Madame KAST a raison. C'est à ce moment-là, au moment du budget où on décide que cette ligne-là on l'augmente de tant de milliers de francs.

Après il y a une autre réflexion, c'est celle de dire, on est en fait dans un système d'arrosage. Je peux aller sans autre me connecter sur le webshop et puis toute ma famille aller chercher ces Fr. 50.00 à la commune et puis être le premier à obtenir ça. Il y a pas de notions, effectivement comme le demande la motion des Verts, d'inciter les gens à changer de mode de transport et d'utiliser les transports publics.

Parce qu'en fin de compte, on va faire bénéficier des gens qui utilisent déjà des transports publics parce qu'ils ont peut-être pas le choix. Et puis ils vont simplement renouveler. Il y aura aucun impact sur le fond du problème. Alors certes, il y aura peut-être des gens qui vont dire, ah bah c'est l'occasion d'essayer et de tester.

Mais la personne aura essayé une année et puis après elle va se retrouver vraisemblablement dans le système de renouveler son abonnement et y'aura pas d'axes. Alors vous connaissez tous les principaux éléments du développement durable, ils sont de 3, les aspects sociaux, les aspects économiques et les aspects liés à l'environnement.

Alors l'aspect social, on pourrait dire pour Onex, effectivement on axe notre subvention uniquement pour celles et ceux qui sont dans le besoin ou celles et ceux qui ont de la peine à boucler les fins de mois et effectivement à ce moment-là il faut soutenir mais il faut cibler. Alors si on fait ça, effectivement ça peut être qu'il y aura une administration derrière, peut-être que la plateforme des TPG ne permettra pas d'offrir cette prestation-là, peut-être que cette prestation-là elle est donnée à travers d'autres assistanats au niveau social.

Si on regarde sous l'aspect économique, par exemple la commune d'Anières ou de Coligny qui est très généreuse, on pourrait se dire qu'Onex alors dispose de suffisamment d'argent et puis arrose.. donne beaucoup d'argent pour ces abonnements TPG.

Mais l'axe qui nous est présenté par les Verts ce soir, c'est de dire de promouvoir les aspects environnementaux. Et là, aujourd'hui, ce système d'arrosage il est pas parfait. Il est appliqué à l'ensemble des communes. Madame KAST nous l'a dit, elle a pratiqué.. ils ont pratiqué la commune différents modèles pour essayer de voir lequel correspondait au mieux aux besoins.

Pour le groupe PLR, je pense que le sujet est intéressant. On est prêts à le soutenir, à mener la réflexion au sein de ce conseil mais plutôt en amont en commission, commission développement durable, pour comprendre les mécanismes des autres communes, peut-être écouter les TPG et peut être mieux cibler pour aller vraiment dans la direction de la motion des Verts, pour effectivement inciter les gens à laisser leurs voitures, leurs motos au profit des transports publics.

C'est pour ça, Mesdames et Messieurs, que le groupe PLR vous propose de voter.. de renvoyer cette motion à la Commission de développement durable. Ce qui nous permettra

peut-être de présenter ou de préparer une résolution qui sera alors à ce moment-là présentée au moment où on devra voter le budget. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur PASQUIER. Un renvoi en commission est demandé, je vais donc demander aux groupes, ceux qui le souhaitent, de s'exprimer une fois sur le renvoi en commission. Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci. En fait, moi je voulais participer au débat. Je m'étais inscrite pour participer au débat. Je parle après alors.

La Présidente (EVL) : Si c'est pas renvoyé en commission, oui. Très bien. Oui, Madame BEAUSOLEIL

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Après avoir entendu tous ces arguments très intéressants sincèrement, je préfère retirer le texte et puis revenir en juin avec un texte plus abouti en résolution après avoir consulté les différents groupes qui ont tous un avis sur la question qui me semble pertinent.

Et je pense que là, ce n'est pas le moment pour en débattre. En tout cas, moi je n'y arriverais pas alors je souhaite retirer le texte de motion. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame BEAUSOLEIL. L'initiateur retirant son texte, il y a plus rien à voter.

**15) Rapport de la Commission bâtiments - Présentation de la planification de l'entretien des bâtiments de la Ville d'Onex (BAT-1634)
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL**

La Présidente (EVL) : La rapporteure était Madame BEAUSOLEIL. Est-ce que vous souhaitez en dire quelques mots ? (Aucun). Très bien. Est-ce que quelqu'un d'autre à des commentaires à faire sur ce rapport ou cette commission ? Non, très bien.

16) Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2022-2023

La Présidente (EVL) : Nous allons passer à l'élection du bureau. On va essayer que ce soit un peu moins long cette année. Donc je vais essayer d'être claire dans l'explication.

Cette année vous allez recevoir un bulletin de vote avec les 6 fonctions du Bureau écrites sur le bulletin de vote. Vous mettrez évidemment un candidat en regard de chaque fonction, un candidat respectivement, une candidate en regard de chaque fonction.

Je vais appeler maintenant chacune des fonctions et le, la, les candidats se manifesteront

pour qu'on sache pour chaque fonction qui est candidat. Je vais vous demander de noter les candidats.

Je vous rappelle que selon le règlement du Conseil municipal, encore l'ancien mais le nouveau sera pareil, vous ne pouvez voter que pour des candidats déclarés ou alors voter blanc naturellement. Mais voter pour un non-candidat entraînera un bulletin nul.

On va aller lentement pour pas se tromper. Le poste de Président ou Présidente, j'aimerais avoir la ou les propositions, s'il vous plaît. Madame GIROUD

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous, le groupe des Verts nous présentons Madame Cora BEAUSOLEIL. Nous pensons que c'est une personne compétente qui sera faire preuve d'impartialité et de sérieux. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame GIROUD. Pour le poste de Présidente, Madame BEAUSOLEIL est candidate et je vois pas d'autres candidats. Pour le poste de 1^{er} Vice-Président ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Le groupe des Socialistes présente Matthieu ISCHER.

La Présidente (EVL) : Matthieu ISCHER pour le poste de 1^{er} Vice-Président. Merci Monsieur STURCHIO. Je ne vois pas d'autres propositions. Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président ?

M. SUCHET (PLR) : Le groupe PLR propose Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.

La Présidente (EVL) : Ok. 2^{ème} Vice-Président Monsieur PASQUIER. Pour le poste de 1^{er} secrétaire ? Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Pour le poste de 1^{er} secrétaire, le groupe UDC propose Monsieur TOGNAN. Merci.

La Présidente (EVL) : Monsieur TOGNAN pour le poste de 1^{er} secrétaire. Pour le poste de 2^{ème} secrétaire ? Je pense que le MCG dort. Le MCG ne présente personne. Chaque groupe a droit à un candidat au Bureau. Madame KAST.

Mme KAST : Oui alors je ne connais pas le règlement par cœur encore moins le nouveau. Mais de toute manière il est pas en vigueur donc c'est encore l'ancien. Mais il me semble bien et j'ai pas eu le temps de vérifier qu'il est prévu que le Bureau est composé par au moins un membre par groupes. Donc il faut présenter quelqu'un, me semble-t-il. Sinon l'élection n'est pas complète et le mois prochain on remet ça.

Mme FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG propose Monsieur AMBORD comme 2^{ème} secrétaire.

La Présidente (EVL) : Je me présente moi-même en tant que membre du bureau. C'est ma place. Alors je vais relire les candidats. Il y a pas eu de deuxième candidature pour aucun poste, donc Présidente Madame BEAUSOLEIL, vous pouvez employer uniquement les noms de famille si ça vous paraît plus simple.

1^{er} Vice-Président, Monsieur ISCHER. 2^{ème} Vice-Président, Monsieur PASQUIER. 1^{er} secrétaire, Monsieur TOGNAN. 2^{ème} secrétaire, Monsieur AMBORD. Membre, Madame KELLER.

Est-ce que c'est tout clair pour tout le monde ? On va vous distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle un non-candidat entraîne un bulletin nul. Vous devez voter pour un candidat déclaré ou voter blanc si vous n'êtes pas d'accord. Est-ce que je peux demander au 1^{er} secrétaire de distribuer les bulletins, s'il vous plaît. Pendant qu'on va désigner les scrutateurs. Oui merci.

Pour les scrutateurs, j'ai besoin de 2 scrutateurs n'appartenant pas au PLR. Monsieur RITTER et il me faut un autre scrutateur, Monsieur FUSCO. Il me faut trois partis différents, c'est parfait.

Je répète encore une fois les noms. Je donne juste les noms de famille ça va être plus facile. Président, BEAUSOLEIL. 1^{er} Vice-Président, ISCHER. 2^{ème} Vice-Président, PASQUIER. 1^{er} secrétaire, TOGNAN. 2^{ème} secrétaire, AMBORD. Membre, KELLER.

Oui ? J'ai un problème parce que le bulletin doit être secret. Comment on fait avec quelqu'un qui est mal voyant et qui peut pas écrire correctement ? On va quand même être obligé de lui demander de passer derrière et de donner son vote au 1^{er} secrétaire.

Mme KAST : Donc le règlement ne prévoit rien à cet effet. Mais moi j'ai eu le cas dans mon parti une fois, donc on a proposé à la personne de choisir une personne de confiance qui remplit son bulletin pour elle.

La Présidente (EVL) : Ok alors c'est ce qu'on va faire. Vous choisissez une personne de confiance qui remplit pour vous. Oui Monsieur PRAT ?

M. PRAT (S) : Merci Madame la Présidente. Je voulais juste que les votations cantonales et communales. C'est prévu ça que les personnes mal voyantes peuvent être aidées par quelqu'un de confiance. Donc c'est tout à fait légal. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci. Les scrutateurs si vous avez terminé de voter, si vous voulez bien passer derrière avec Monsieur le 1^{er} secrétaire. Merci.

Alors, on va commencer par l'élection au poste de Président du Conseil municipal.

Bulletins distribués	22
Bulletins rentrés	22
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	2

22332

Majorité absolue 12

Suffrages obtenus : 20

Madame BEAUSOLEIL est élue Présidente du Conseil Municipal. [applaudissements] Je vous donne la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Je vous remercie vivement et je tiens à remercier Madame KELLER pour son travail en tant que Présidente au cours de cette année. Elle a mené toutes les séances en assurant son rôle de manière impartiale et précise. Et c'est un plaisir pour moi en tant que conseillère municipale de siéger sous sa présidence.

Ces anecdotes de début de séance qui permettaient de commencer les plénières dans une atmosphère détendue étaient d'ailleurs une touche personnelle que j'ai beaucoup apprécié. J'espère continuer cette dynamique et apporter encore plus de dynamisme dans notre conseil. Donc je vous remercie beaucoup pour votre confiance et d'entente avec Madame KELLER, je prendrais mes fonctions à la session prochaine. Voilà, merci beaucoup.

La Présidente (EVL) : Merci beaucoup c'est vraiment très gentil. Je vous dirais un mot en remettant cette présidence. Je vais citer Jean GABIN, né un 17 mai qui disait dans le président d'Henry VERNEUIL :

« Certains d'entre vous font de la politique par vocation mais la plupart d'entre vous ne font de la politique que par métier. »

Je sais pas pour vous mais, en tout cas moi je fais pas de la politique par métier sinon je ne mangerais pas beaucoup, ça me ferait peut-être du bien certain me dirait. Mais je ne sais pas si je fais de la politique par vocation mais en tout cas je fais de la politique par plaisir et ce fut un plaisir de présider ce Conseil municipal durant cette année.

Et si j'ai un mot à dire à Madame BEAUSOLEIL et à lui transmettre, c'est à lui souhaiter beaucoup de plaisir et beaucoup d'enthousiasme au moins au tant que j'en ai eu pour son année ainsi que beaucoup de succès. Voilà. [applaudissements] Merci beaucoup, c'est gentil.

Je vais passer maintenant à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Bulletins distribués 22

Bulletins rentrés 22

Bulletins nuls 0

Bulletins blancs 2

Majorité absolue 12

Suffrages obtenus : 20

Est élu Matthieu ISCHER. Il est pas là ce soir, c'est dommage. [applaudissements]

2^{ème} Vice-Président

Bulletins distribués 22

Bulletins rentrés 22

Bulletins nuls 0

Bulletins blancs	2
Majorité absolue	12

Suffrages obtenus : 20

Est élu Monsieur PASQUIER. (applaudissement)

1^{er} secrétaire

Bulletins distribués	22
Bulletins rentrés	22
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	3
Majorité absolue	12

Suffrages obtenus : 19

Est élu Monsieur TOGNAN (applaudissements)

2^{ème} secrétaire

Bulletins distribués	22
Bulletins rentrés	22
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	4
Majorité absolue	12

Suffrages obtenus : 18

Est élu Monsieur AMBORD (applaudissements)

Membre :

Bulletins distribués	22
Bulletins rentrés	22
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	3
Majorité absolue	12

Suffrages obtenus : 19

Est élue moi-même, membre pour l'année prochaine. (applaudissements)

Voilà donc est-ce que je dois vous répéter le bureau pour l'année prochaine ou bien c'est tout ok ? Super.

17) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes (art. 89 - Règlement du Conseil municipal)

La Présidente (EVL) : Je vais citer les commissions et vous me direz qui est candidat, s'il vous plaît. Alors les bâtiments ? Monsieur STURCHIO

M. STURCHIO (S) : Le groupe Socialiste propose Monsieur Romain GAUTHIER.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur STURCHIO. Citoyenneté ? Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Alors nous présentons Monsieur Jean-Pierre PASQUIER à cette présidence et il remplace par la même occasion Madame Véronique WICKI qui siège actuellement dans cette présidence.

La Présidente (EVL) : Très bien Monsieur PASQUIER, Président. Merci. Développement durable ? Madame BEAUSOLEIL

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Le groupe des Verts propose Monsieur Abderrahman JOUAIIDI.

La Présidente (EVL) : Monsieur JOUAIIDI. Merci. Finances et informatique ? Monsieur TOGNAN

M. TOGNAN (UDC) : Le groupe UDC propose Madame Zora MASE.

La Présidente (EVL) : Madame MASE, très bien. Sécurité ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Le groupe Socialiste présente Madame Philippine SCHMIDT MESSINA.

La Présidente (EVL) : Madame SCHMIDT MESSINA. Monsieur FUSCO il y avait un souci ? Commission sociale ? Madame BEAUSOLEIL.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Le groupe des Verts propose Marta GIROUD.

La Présidente (EVL) : Madame GIROUD. Développement durable ? C'est qui ? Ahh pardon, c'est moi je me suis trompée de ligne JOUAIIDI. Dans ce cas c'est les espaces verts que j'ai pas dis. Les espaces verts ?.. d'accord et pour le développement durable ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Le groupe Socialiste présente Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO.

La Présidente (EVL) : Merci. Urbanisme ? Madame PERROTTET.

Mme PERROTTET (EVL) : Excusez-moi je suis un peu fatiguée. Mais je suis là. Je voulais vous présenter Monsieur Sven RITTER pour l'Echo'Verts libéraux.

La Présidente (EVL) : Merci. Je récapitule.

Commission bâtiments

M. Romain GAUTHIER à la présidence de la commission bâtiments.

Commission citoyenneté, communication et pétitions

M. Jean-Pierre PASQUIER à la présidence de la commission culture, communication et loisirs.

Commission développement durable et promotion économique

M. Davide D'ARCANGELO FRANCO à la présidence de la commission développement durable.

Commission espaces verts, culture et sports

M. Abderrahman JOUAIIDI à la présidence de la commission espaces verts, infrastructures et sport.

Commission finances et informatique

Mme Zora MASE à la présidence de la commission finances et informatique.

Commission sociale

Mme Marta GIROUD à la présidence de la commission jeunesse et action communautaire.

Commission sécurité, travaux publics et voirie

Mme Philippine SCHMIDT-MESSINA à la présidence de la commission pétitions.

Commission urbanisme

M. Sven RITTER à la présidence de la commission urbanisme et promotion économique.

La Présidente (EVL) : Je vous propose qu'on les élise aux applaudissements. [Applaudissements].

Les président-e-s des différentes commissions sont élu-e-s à l'unanimité des présents, soit par 22 oui.

18) ACG - Décision de l'AG du 06.04.2022 concernant :
- l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il des commentaires ? Non.. ok. Oui Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. La presse a fait écho d'un certain nombre de communes qui s'opposent à cette mise à disposition de cette subvention de sauf erreur un peu plus Fr. 6'000'000.00 pour la Ville de Genève.

Arguant qu'effectivement le FI n'a pas été sollicité conformément aux dispositions qui sont formulées dans les conventions par la Ville de Genève. Que le comité de l'ACG a voté l'octroi mais sans en définir le montant.

Enfin y'a pas mal de bisbilles par rapport à cette résolution.. à cette décision de l'ACG. Est-ce qu'on pourrait avoir un éclairage de la part du Conseil administratif ? En particulier aussi sur les conséquences sur le FI ? Merci.

Mme KAST : Oui bien volontiers, Madame la Présidente. Alors effectivement, on va être très clair entre nous et entre magistrats on l'a été. La procédure n'a pas été respectée. C'est très clair, la procédure n'a pas été respectée.

En principe, pour faire une attribution du fonds intercommunal il faut passer.. il faut que la commune bénéficiaire fasse une demande qui soit examinée par le fonds qui donne après avis pour l'assemblée générale et que l'assemblée générale décide.

Mais c'est bien l'assemblée générale qui a décidé mais le round de procédure préalable n'a pas eu lieu. Il n'a pas eu lieu parce qu'on s'est retrouvé dans une situation d'urgence où finalement la situation exigeait des communes qu'elles réagissent extrêmement vite.

Entre un Conseil d'État qui voulait déposer un nouveau projet de loi parce que les communes n'avaient semble-t-il selon le Conseil d'État, pas assez vite mis en œuvre la loi votée par le Parlement au mois de novembre et une situation qui exigeait aussi une réponse percutante et rapide.

Et donc, bah en fait on a décidé au comité du 4 et on avait une AG le 6 avril, et il n'était évidemment pas possible de prendre cette décision en respectant la procédure ou alors on la prenait à mi-mai. On a une assemblée générale cette semaine d'ailleurs après-demain, donc voilà.

Si on prenait la décision en mai, bah finalement la décision n'avait plus de sens parce que les places pour les sans-abri elles étaient fermées depuis 1 mois et demi et donc voilà. Autant dire que ça servait à rien d'ouvrir au mois de mai des dispositifs qui ont été fermés le 30 mars.

S'il fallait prendre une décision, il fallait la prendre rapidement. La Ville d'Onex a soutenu cette décision unanimement. Nous avons tout à fait été là. Moi je l'ai fait au comité de l'ACG. J'ai pas pu aller à l'assemblée générale, c'est mes collègues qui étaient présentes à l'assemblée générale.

Nous avons discuté de ça et la Ville d'Onex soutient parfaitement cette décision, dans la mesure où comme je l'ai dit, s'il fallait prendre une décision fallait la prendre rapidement. C'est une politique publique qui s'impose aux communes depuis le vote du Parlement du mois de novembre. Il est clair que dans ce contexte-là, si encore une fois, si on veut maintenir les abris ouverts le 3 avril ou le 4 avril et bien il faut le décider et il y a pas différentes solutions pour les décider rapidement.

Parce que sinon on devrait passer par des délibérations dans les 45 communes donc autant vous dire que là aussi ça aurait repoussé d'un mois ou deux et donc la Ville de Genève n'était pas en mesure de maintenir ouvert les dispositifs qui étaient pas encore fermés voire de rouvrir ceux qui venaient de fermer.

Grâce à ces contingences, nous avons pas eu la moindre hésitation et nous considérons que le fond plus important que la forme et donc nous avons soutenu cette décision.

Sur l'avenir du FI, ça c'était la deuxième partie de la question. Et bien, effectivement, cette décision a un peu vidé les caisses du FI, pour être tout à fait honnête. Et l'assemblée générale dont je faisais état qui a lieu après-demain, bah est une proposition de son comité de renflouer les caisses du FI.

Et donc de là aussi, bah maintenant on fait le nécessaire pour assurer la pérennité et la possibilité de financer encore des projets ponctuels dont c'est la vocation du FI et bah les communes décideront si elles veulent réalimenter le FI ou stopper les projets pour cette année.

Voilà un petit peu le contexte et encore une fois, bah voilà c'est des décisions qui sont prises à la majorité. Il y a des perdants qui sont pas contents et qui, désolé de le dire, ont aussi un peu parfois le sang chaud. Et qui ont des idées de s'en ouvrir auprès de la presse. Voilà.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. En effet, comme Madame KAST n'était pas présente. Je tenais quand même à dire qu'il y a eu un débat, pas musclé mais on a quand même débattu.

Et la majorité des communes de l'association des communes genevoises ont voté et voulaient envoyer un message très clair à la population, un message de solidarité vis-à-vis de ces sans-abri. Et ne pas forcément se.. pas comment dire.. voilà exactement.. ne pas se cacher derrière la procédure.

Parce qu'il y a eu toute une discussion pour dire, mais il faut respecter la procédure, il faut faire comme si, faut faire comme ça. Et nous, on a peut-être pas forcément bien respecté la forme, comme Madame KAST l'a dit, mais on voulait vraiment marquer fermement notre solidarité vis-à-vis des sans-abri. Et on s'est pas trop formalisé sur les procédures parce que le fond nous semblait beaucoup plus important. Voilà, merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Pas d'autres remarques ? Non.

19) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, début décembre 2021 sauf erreur le 3 décembre, il y a eu un accident au carrefour chemin Pont-du-Centenaire, route du Grand-Lancy. Une voiture a démolé le panneau stop et le lampadaire, et provoqué d'autres dégâts aussi.

Depuis, il n'y a toujours pas de panneau stop et toujours pas de lampadaire. Ce carrefour est dangereux. J'aimerais savoir quand est-ce qu'ils seront de retour, s'il vous plaît ? Merci.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Au début de cette année, on commençait les travaux à la place du Marché. Et depuis quelques mois, la boîte aux lettres qui était devant le salon de coiffure a été enlevée, de même que les panneaux devant le point de recyclage.

Bon la boîte aux lettres était très utilisée par les habitants et commerçant du secteur. Et ils se demandent toujours si un jour elle sera remise à sa place. Merci Madame la Présidente.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. On est bientôt en vacances. Est-ce que l'on peut faire contrôler ou réparer le mobilier de cette salle ? Notamment les chaises. Elles font du bruit.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je suis resté un peu surpris d'apprendre via la presse, donc qu'un syndicat a dénoncé à Onex un cas de soustraction. Alors je me pose la question, est-ce que la commune est au courant de cette situation ? Est-ce qu'elle est concernée ? Si oui, si non.

Et puis la deuxième question, est-ce que la commune a déjà prévu un plan de canicule ?

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aurais voulu savoir si Madame Magali CLAIRE qui est en charge du développement durable dans la commune, relis et préavise les différents documents qui nous parviennent sous l'angle du développement durable ?

Quel que soit le service concerné puisque son rôle est transverse d'après ce que j'ai compris et ça m'intéressait de savoir s'il y avait un regard expert sur ces questions de durabilité par rapport aux projets qu'on nous propose. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. J'avais aussi une question par rapport à des lampadaires. Je pense que c'est peut-être au SIG mais peut-être le Conseil administratif pourra nous répondre.

À l'avenue du Bois-de-la-Chapelle entre le numéro 73 et 75, il y a un lampadaire qui est censé éclairer le domaine public qui ne fonctionne pas depuis plusieurs semaines. Et puis j'avais une autre question par rapport à la fête des écoles, les promotions. Si elles auront lieu et sous quelles formes ? Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur STURCHIO. Je n'ai plus de questions. Je passe la parole au Conseil administratif, Madame YUNUS EBENER.

Madame YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant la question de Madame MASE, est-ce.. on va vérifier avec le Service de l'aménagement mais si c'est sur la route du Grand-Lancy, c'est une route cantonale.

Et là, on n'intervient pas pour le panneau stop et le lampadaire, il me semble que vous avez évoqué, mais on va bien évidemment vérifier et regarder ça de plus près. Et voir comment est-ce qu'on peut donner suite, est-ce qu'on interpelle le Canton en faisant remonter votre question qui a été enregistrée.

Concernant Monsieur PRAT pour les boîtes aux lettres, je n'arriverais pas à répondre. Pareil pour Monsieur STURCHIO.. non pas pareil, parce que Bois-de-la-Chapelle c'est nous qui gérons, c'est la commune. On va regarder ça et faire le nécessaire.

Il semble que c'est tout pour mes questions. Merci.

Madame KAST : Oui alors moi j'ai le plan canicule, Monsieur FUSCO. Alors bien sûr, en fait, depuis à peu près 2003, la grande canicule de 2003 et puis un peu plus tard le temps que ça se mette en place. Tous les ans il y a un plan canicule qui est prévu, qui est coordonné avec le médecin cantonal et avec la plupart des communes, en tout cas les grandes communes suburbaines font ce travail-là.

Donc il va y avoir effectivement comme tous les ans, les banderoles, le fait qu'on doit pratiquer la solidarité entre voisins, le fait que si des personnes veulent être contactées régulièrement pour voir comment ça va, bah elles s'annoncent au Service social, santé et enfance et puis nous on fait le travail derrière.

Voilà, c'est des choses très habituelles mais maintenant je crois que les choses elles sont vraiment très bien calibrées et plus jamais on se fera prendre de court comme on a pu faire.. se faire prendre de court en 2003 puis en 2005 puis après encore un peu plus tard en 2013 et 2015 où il y avait eu des vraiment.. 15 c'était encore bien déjà coordonné, bien en place.

Mais maintenant, depuis 2015 on est vraiment déjà dans des dispositifs qui sont prévus et planifiés chaque année. Voilà. Pour ce qui est de la question de la sous-traitance,

personnellement moi je n'en n'ai pas entendu parler de ce cas donc j'imagine que la commune n'est pas concernée.

Mais peut être que Madame KLEINER a plus d'informations.. non plus.. Donc si vous pouvez me donner l'article qu'on vérifie juste mais dans le 20 minutes de vendredi.. bah on regardera alors. Alors moi je suis pas au courant donc a priori c'est du privé, c'est pas chez nous. Mais on va vérifier aussi, voilà.

La question de Monsieur SUCHET sur le travail du Secteur développement durable. Alors on va être très clair, Monsieur SUCHET, relecture non parce que vous pouvez tripler le secteur puis ils font plus que ça. Par contre travail en transversalité sur demande des autres services, amener leur expertise oui très volontiers. C'est comme ça qu'on pratique.

Donc en fait, en gros, deux choses d'une, il y a les projets qui sont menés par le Secteur développement durable où c'est en gros qu'elle lead et puis parfois il peut s'adjoindre des compétences spécifiques des autres services mais c'est lui qui est à la locomotive. Et puis les autres services qui sont les petits wagons.

Et puis finalement, il y a l'autre modèle. C'est un service qui est la locomotive et qui a besoin d'un wagon développement durable. Donc tel cas, il sollicite le Secteur développement durable pour amener son éclairage sur un élément spécifique du projet dont il reste le conducteur du train. Et c'est là-dessus que le travail en transversalité se fait.

Par contre, une relecture systématique comme ça de tout ce qui serait produit par tous les services, en ce regard-là, non nous n'avons absolument pas les ressources pour faire ce travail-là. Et donc si un service produit sans appeler à l'aide ou à l'expertise, ça serait peut-être plus juste sans appeler à l'expertise du Secteur développement durable. Il n'y a pas de vérification à cet égard.

Nous essayons nous, de faire cette vérification au sein du Conseil administratif quand les projets nous parviennent, si c'est des projets qui nous sont présentés en tout cas. Donc voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Je peux vous dire parce qu'en plus on a parlé un petit peu sur le devant là. On est en train de travailler sur un changement des luminaires dans la commune et évidemment se pose la question d'un plan lumière pour justement baisser la luminosité, travailler avec des secteurs qui peuvent être assombrés avec des modularités différentes pour tenir compte de la petite faune, etc. et de la flore et du bien-être des êtres humains aussi.

Et donc là par exemple, toute la question de la planification et l'analyse sur le regard de la biodiversité de ce futur dispositif de luminosité sur la commune, est menée par le Secteur développement durable mais qui vient en wagon derrière la locomotive du service de la voirie, donc de l'exploitation secteur voirie, qui lui est vraiment le maître d'œuvre de ce projet, parce que c'est lui qui a les contacts techniques sur ces luminaires.

Mais tout ce volet de prendre en compte finalement l'effet de la lumière sur la nature, est pris.. est comporté en fait par le Secteur développement durable qui vient amener ces compétences au secteur et donc c'est prochainement.. je sais pas exactement quand mais prochainement que ce projet vous sera présenté dans sa globalité avec la participation des deux services/secteurs. Voilà.

Et puis, la boîte aux lettres, moi j'étais pas à la séance avec la Poste donc je crois que c'est Madame KLEINER qui va répondre. Et puis le mobilier c'est Madame KLEINER qui va répondre. Et puis.. Madame YUNUS EBENER a parfaitement répondu sur le croisement.

N'hésitez pas peut-être juste pour compléter Madame MASE, si vous constatez ce genre de choses, de nous faire un petit mail et puis comme ça nous on envoie dans les services puis on leur demande de vérifier.

A l'avenir si vous voyez.. parce que vous me dites que c'est depuis décembre, on est au mois de mai, je pense que c'est pas la semaine dernière que vous avez constaté ce problème, donc si à l'occasion vous voyez ce genre de choses, n'hésitez pas à nous faire un petit mail, on transfère au service compétent et puis comme ça on peut vérifier avec eux.

Si c'est d'importance, on donnera une réponse collective. Si c'est un point de détail, on vous répondra directement. Donc on va faire ça comme ça. Voilà. C'est tout pour mes questions sauf erreur Madame la Présidente.

Madame la Maire : Merci, Madame la Présidente. Je reviens juste sur la question de la boîte aux lettres abordée déjà trois fois. Donc c'est sur la route de Chancy, c'est bien celle-là ? C'est laquelle ? Aux Grandes-Communes. D'accord.

Parce qu'en fait on avait rencontré effectivement le chef de section de la région Bernex, Lancy, Onex qui avait annoncé quelques réductions d'horaires mais en tout cas pas des diminutions de boîtes aux lettres, bien au contraire. Ils allaient plutôt augmenter les prélèvements organisés à ces boîtes aux lettres. Donc on peut l'interpeller à ce sujet et voir quelle est sa réponse. On vous reviendra.

Concernant les chaises qui font du bruit, c'est pas planifié dans les travaux de l'été que de revoir ces chaises. Par contre, il y a un projet de révision de l'organisation du Conseil municipal, ça prend un petit peu de temps. Vous savez que selon la population, si on dépasse les 20'000 habitants, on devrait augmenter le nombre de conseillers municipaux et conseillères municipales.

Donc passer à 33 et on pourrait plus le faire avec les tables dont vous disposez actuellement ainsi que les chaises qui sont quand même assez volumineuses. Donc le projet prévoirait un mobilier renouvelé et moins important disposé en arc de cercle.

Maintenant, on peut éventuellement voir si faire un passage et voir si vraiment.. si on peut simplement déplacer des chaises et les remplacer. Donc on va signaler au Service exploitation. Merci Madame la Présidente.

Madame KAST : Merci, Madame la Présidente. En fait, Monsieur GAUTHIER m'a envoyé l'article du 20 minutes. Alors, j'ai juste.. il y a une photo et je vous confirme que c'est une construction privée.

À mon avis, la commune n'est pas du tout partenaire à ça, donc voilà on n'en sait pas plus que ce que les journaux veulent bien nous en dire. Voilà. Non non alors là je crois pouvoir identifier quel chantier il s'agit, mais c'est un chantier d'habitations privées.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Je vais terminer cette séance, cette séance est clôturée et je vais demander au public s'il y a des questions, des interventions ? Non et bien.. euh oui en principe c'est terminé. Ah. Oui ça c'est vrai.

Madame KAST : Oui alors on en avait déjà parlé. Donc je vous avais informés.. Je suis désolée parce que quand vous avez.. tellement vite fait avec les questions que j'ai pas réussi à noter celle-là.

Donc oui, je crois que j'avais eu l'occasion de vous dire, mais je ne sais plus exactement dans quel cadre que nous n'allons pas faire de cortège des promotions et de fête dans le parc de la Mairie mais que les promotions auront lieu de manière décentralisée dans les différentes écoles de la Commune d'Onex.

La Présidente (EVL) : Merci. Merci à tous. Bonne soirée et au mois prochain.

La séance est levée à 23 heures 03.

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite QE/116 du 8 mars 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN "Rats dans la cité" :

«Concerne : rats dans la cité

Mesdames du Conseil administratif,

Vu l'insalubrité grandissante, ainsi que la prolifération de rats de taille toujours plus grande remarquée depuis un certain temps par de nombreux habitants de la commune, plus particulièrement aux environs des bennes enterrées, notamment à l'avenue du Gros-Chêne face au Brico-loisirs, ainsi qu'à la rue des Bossons sur le trottoir devant la Coop, le groupe UDC souhaiterait savoir s'il vous plaît ceci :

- *La commune est-elle au courant de ce problème d'insalubrité et manque d'hygiène publique dû à la présence de grands rats dans les rues de la cité ?*
- *A-t-elle un programme de dératisation vers les bennes enterrées et quel est-il ? Sachant que les bennes sont trop souvent pleines, pas assez souvent vidées et que donc des déchets sont déposés hors bennes, ce qui attire encore plus les rats. Sachant aussi qu'un rat peut avoir 5 portées par an, avec une moyenne de 7 ratons par portée,*
- *Que prévoit d'entreprendre la commune d'efficace pour que l'on ne voie plus de grands rats se balader dans les rues de la cité ?*
- *La Mairie aurait-elle reçu un courrier de la Coop Onex se plaignant de ce problème de rats dans ses environs et dont certains creuseraient des tunnels sous terre ?*

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

* * *

*Zora Masé
Pierre-Yves Tognan
Mauro Palman*

Onex, le 12 février 2022

ZM/dm

RÉPONSE

Avant de répondre point par point aux interrogations développées dans le cadre de cette question écrite, il est utile de rappeler que la présence de rats, en nombre plus important que la population humaine, et vivant parallèlement à cette dernière, est une réalité liée à l'occupation d'un milieu physique par une espèce qui en a la capacité. En d'autres termes, à partir du moment où les rats trouvent abri, eau et nourriture – et en l'absence d'espèces concurrentes - leur présence est inéluctable.

Partant de ce constat, notre stratégie face à cette présence est pragmatique : là où les colonies de rats atteignent un degré de concentration trop important, les individus s'enhardissent et entreprennent des déplacements rapidement repérés par les onésiens et/ou les employés de la commune. Lorsque l'information remonte vers nos services et que la situation devient effectivement problématique, nous mandats une entreprise spécialisée qui a pour mission de réaliser une campagne de dératisation dans l'optique de réguler la population présente dans la zone et ainsi réduire les nuisances pour les onésiens. Le cas qui a motivé cette question écrite est particulier, dans le sens où les colonies de rats ainsi que les galeries qu'elles creusent, puis utilisent, se situent dans la parcelle N°1431 dont la Ville d'Onex n'est que copropriétaire, conjointement avec la caisse de prévoyance du canton, de l'Etat de Genève, de la caisse de prévoyance de la police et de la caisse de retraite de la Coop.

La répartition des frais entre les différents propriétaires qu'allait engendrer la campagne de dératisation en préparation a fait l'objet de discussions, ce qui explique que l'intervention n'a pas pu avoir lieu aussi rapidement que lorsqu'il s'agit d'une parcelle uniquement communale.

Ces éléments de contexte permettent de mieux comprendre les réponses aux différents points soulevés dans la question écrite :

- *Oui, notre commune est au courant de cette problématique et la traite comme expliqué en préambule.*
- *Une campagne de dératisation autour du bâtiment de la Coop, c'est-à-dire également vers le point de collecte situé côté avenue du Gros-Chêne, a débuté le 10 mars dernier. Nous mettons tout en œuvre afin d'éviter le débordement des bennes, la levée de ces dernières est assurée par notre service de voirie pour les déchets tels que les ordures ménagères, le papier/carton et le compost et, par notre prestataire de services pour les autres déchets recyclables, tels que le PET, l'Alu/Fer-blanc, verre, piles, capsules à café.*

Sur les photos annexées à cette question écrite, nous constatons qu'il s'agit de la benne qui récolte l'aluminium/fer-blanc, levée donc par notre prestataire. Afin de nous prémunir de ces débordements, nous avons des clauses contractuelles claires, soit :

La fréquence des levées doit être suffisante pour éviter tout débordement et odeurs désagréables. De plus, si des débordements ou problèmes d'odeur persistent, le prestataire se verra infliger une pénalité de Fr. 500.00 par conteneur. Ce montant sera déduit de sa facture.

Depuis plusieurs mois, notre îlotier vert a renforcé la sensibilisation des usagers à la bonne utilisation des bennes à disposition afin d'assurer un tri de qualité évitant tout débordement. Il effectue des contrôles réguliers des lieux, ce qui permet une amélioration de la propreté aux alentours du point de collecte.

Un rappel des conditions contractuelles à notre prestataire de services a également été effectué. Cependant, de tels débordements restent rares et ne sont pas à l'origine de cette infestation de rats, comme expliqué précédemment.

- *Comme indiqué en préambule, une réduction drastique du nombre de rats vivant sur le territoire communal n'est pas un objectif souhaitable, et même s'il parvenait à être atteint moyennant des efforts colossaux, ce ne serait que provisoire : dès qu'une aire géographique disposant des ressources nécessaires pour l'établissement de colonies de rats est sous-occupée, elle se repeuple à nouveau, soit par reproduction, soit par immigration. C'est pourquoi le Conseil administratif a choisi la stratégie de la régulation des populations de rats lorsque celles posent problème, afin que leur présence soit la moins gênante possible pour les onésiens.*

Par ailleurs, l'article, en annexe, paru dans la Tribune de Genève du 7 avril dernier, "Les onésiens partent à la chasse aux rats", expliquait les méthodes mises en place sur notre commune.

- *Nous n'avons pas reçu de courrier de la part de la Coop Onex relatif à cette problématique. En revanche, notre administration a contacté cette entreprise avec l'idée initiale de collaborer pour mettre rapidement sur pied une campagne de dératisation. Suite à ces contacts, des échanges entre les propriétaires de la parcelle 1431 ont eu lieu et ont permis de mener à bien cette campagne dans le courant du mois de mars.*

Le Conseil administratif

Onex, le 12 avril 2022»

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER